

Etat d'avancement
du

PRST3

Plan régional
santé au travail

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Décembre 2019

SOMMAIRE

Axe stratégique 1 : Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention

Objectif opérationnel 1 - Culture de prévention

I. Favoriser la culture de prévention

1.1 Favoriser la culture de prévention	5
--	---

Objectif opérationnel 2 - Usure professionnelle

II. Agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité

II.1 Prévention de l'usure professionnelle et gestion des parcours

1.2.1 Elargir les démarches de prévention primaire des risques professionnels par la prise en compte des parcours professionnels des salariés	10
---	----

II. 2 Prévention des TMS

II.2.1 Pour une meilleure connaissance des acteurs et dispositifs

II.2.2 La prévention des TMS par l'argument économique

II.2.3 La prévention des TMS dans le secteur de la logistique

1.2.2 Mutualiser les actions, outils et bonnes pratiques développés par les partenaires en vue de faciliter leur déploiement	12
--	----

II.2.4 La prévention des TMS dans le secteur agricole

1.2.4 Prévention des TMS : mobilisation et accompagnement des entreprises du secteur agricole	15
---	----

II.2.5 La prévention des TMS dans le BTP

1.3.8 Sensibiliser les acteurs de la construction à la prévention des risques	17
---	----

II. 3 Prévention de l'usure professionnelle dans le secteur des transports urbains

1.2.5 Prévention de l'usure professionnelle des conducteurs dans le secteur des transports urbains.....	23
---	----

II. 4 Prévention de l'usure professionnelle en agissant dès la conception des équipements de travail

1.2.3 Agir auprès des concepteurs, constructeurs et utilisateurs d'équipements de travail pour intégrer en amont les principes d'amélioration des matériels, produits et équipements	25
--	----

Objectif opérationnel 3 - Cibler des risques prioritaires

III. Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires

III. 1. Prévenir l'exposition aux produits chimiques

III. 1-1 Le risque d'exposition à l'amiante

1.3.1 Prévenir le risque d'exposition à l'amiante	27
---	----

III. 1-2 Evaluation du risque chimique

1.3.2 Sensibiliser et accompagner les entreprises à l'évaluation de leur risque chimique et à l'élaboration d'un plan d'action	33
--	----

III-1-3 Le risque chimique en agriculture	
1.3.3 Renforcer les connaissances en matière de prévention du risque chimique auprès des utilisateurs professionnels du secteur agricole.....	35
III-1-4 Le risque lié à l'inhalation des gaz de fumigation	
1.3.4 Prévention du risque chimique lié à l'inhalation de gaz de fumigation dans les containers	38
III-1-5 Le risque chimique dans les garages	
1.3.5 Prévention du risque chimique dans les garages	40
III-1-6 Le risque d'exposition aux nanoparticules	
1.3.6 Prévention du risque chimique : exposition professionnelle aux nanoparticules.....	42
III-1-7 Le risque d'exposition aux perturbateurs endocriniens	
1.3.7 Prévention du risque chimique : exposition professionnelle aux perturbateurs endocriniens.....	44
III-2. Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	
III.2.1 Dans le BTP	
1.3.8 Sensibiliser les acteurs de la construction à la prévention des risques	17
III.2.1 Dans le secteur agricole	
1.3.9 Sensibiliser les TPE de l'agriculture à la prévention du risque de chute.....	48
III-3. Prévenir les risques psychosociaux (RPS)	
1.3.10 Prévenir les risques psycho-sociaux	51
III-4. Prévenir le risque routier professionnel	
1.3.11 Prévention du risque routier dans le secteur de l'aide à domicile.....	53

Axe stratégique 2 : Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise

Objectif opérationnel 4 - Qualité de vie au travail (QVT)

I. Favoriser la qualité de vie au travail

2.4.1 Développer une offre de service régionale en matière de qualité de vie au travail (QVT) notamment en direction des TPE/PME	55
2.4.2 Créer une dynamique régionale pérenne en faveur de la performance globale des entreprises (Projet Élence).....	57

Objectif opérationnel 5 - Maintien en emploi

II. Prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir en emploi

II.1 Pour une meilleure information et sensibilisation	
2.5.1 Clarifier l'offre de service en matière de maintien dans l'emploi.....	61
II.2 Maintien dans l'emploi et cancer du sein	
2.5.2 Favoriser le maintien en emploi : FASTERACS	63
(Faciliter et soutenir le retour au travail après un cancer du sein)	
II.3 Maintien dans l'emploi et inaptitude au poste	
2.5.3 Observatoire des inaptitudes	65

Objectif opérationnel 6 - Transversalité santé au travail – santé publique

III. Agir en transversalité pour promouvoir un environnement de travail favorable à la santé : prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel

2.6 Information et sensibilisation des PME-TPE sur la prévention des addictions en milieu professionnel.....	67
--	----

Axe support : Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE –PME

Objectif opérationnel 7 - Dialogue social

I. Placer le dialogue social au cœur de la politique de santé au travail

3.7 Elaborer un accord cadre portant sur la culture de prévention comme facteur de performance globale.....	70
---	----

Objectif opérationnel 8 - Connaissances

II. Renforcer les connaissances et les systèmes de données et les rendre plus opérationnels

II-1. Partager les connaissances grâce à des outils quantitatifs efficaces et les mettre à disposition des acteurs de la prévention

3.8.1 Diagnostic territorial pour agir plus efficacement en matière de prévention.....	72
3.8.2 Expérimentation dans le cadre du GIS ATLAST d'une démarche de cartographie collaborative facilitant la construction d'un diagnostic territorial partagé de la situation des salariés à contrats courts.....	74

Pilote : Jean Charles BEYSSIER – Chaire MANSAT / Université Grenoble - beyssier@hotmail.com

Organismes contributeurs :

U2P, CARSAT RA, DIRECCTE, AIST prévention active, AGEMETRA, PRESANSE ARA, AIST 43, AST Grand Lyon, Chaire Management et Santé au Travail – IAE Grenoble

Objectif général : Renforcer la culture prévention des dirigeants ou futurs dirigeants des PME/TPE (<50/<20 salariés) pour contribuer au développement de la performance globale de leur entreprise

Objectif spécifique 1 : Définir les moments opportuns pour diffuser des messages de prévention aux dirigeants de TPE et repérer les acteurs et dispositifs à mobiliser

Action 1.1.1 : Développer la connaissance des acteurs du PRST3 et préventeurs sur les représentations et pratiques des dirigeants de TPE en matière de prévention pour leur faire des propositions adaptées à des moments stratégiques de leur parcours

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant

Cette action a exploré plusieurs axes de travail. Le groupe s'est séparé en deux, puis les travaux ont été mis en commun.

Cette action donne lieu à la réalisation d'une enquête visant à mieux connaître représentations et pratiques de prévention dans les petites entreprises.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés

Plusieurs thèmes ont été explorés par le groupe de travail

- Représentations Freins et leviers pour le développement de la prévention en PME-TPE
- Idées pistes et cahier des charges pour un message de prévention
- Opportunités et relais potentiels pour délivrer un message de prévention en santé et sécurité au travail aux différentes étapes de la vie d'une entreprise
- Concept de culture de prévention

Une étude du Service Etudes, Statistiques, Evaluations (SESE) de la DIRECCTE ARA en deux volets a été finalisée :

- Une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprise de petite taille (questionnaire élaboré avec le groupe, avec l'appui du SESE, enquête réalisée par un organisme extérieur, en cours de finalisation)
- Une enquête qualitative auprès d'organisation patronale (élaboration d'un guide d'entretien avec le groupe, avec l'appui du SESE, réalisation des entretiens par l'équipe du SESE en novembre-décembre)

➤ Production

- Des documents de synthèse ont été réalisés, partagés au sein du groupe, et ont servi de base à la réalisation de la plaquette Vos interlocuteurs en Prévention Santé Travail et à la prise de contact avec les principaux interlocuteurs relais identifiés (cf. ci-dessous)
- La culture de prévention dans les petites entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes, Les pratiques des dirigeants et le point de vue de huit organisations patronales – synthèse, septembre 2019, 10 pages
- La culture de prévention dans les petites entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes Les pratiques des dirigeants et le point de vue de huit organisations patronales, septembre 2019, 90 pages

- Communication
 - Séminaire PRST3
 - PREVENTICA Lyon 2018
 - CROCT
 - Site web de la DIRECCTE
 - LinkedIn
 - Ordre des Experts-Comptables

- Etapes à venir

Action 1.1.1 finalisée

Communication et valorisation des travaux à venir => congrès Santé Travail 2020 ? / conférence PREVENTICA Lyon ?

Action 1.1.2 : Rédiger une synthèse opérationnelle des résultats de l'étude à destination des autres préventeurs et membres des groupes du PRST3

- Evolution de l'action prévue le cas échéant

Cette action avait pour objectif :

- de partager les « productions » du groupe avec les autres groupes de travail afin d'éviter les redondances, compte tenu de la portée générale de ces premières explorations
- de s'enrichir des travaux menés en parallèle par d'autres groupes

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés

Les documents ont été partagés au sein du groupe

Communication sur l'avancement des travaux durant le séminaire d'octobre 2018

- Production

Diaporamas utilisés

- Communication

- Séminaire PRST3
- PREVENTICA Lyon 2018
- CROCT
- Site web de la DIRECCTE
- LinkedIn
- Ordre des Experts Comptables (revue Paroles d'Experts + communication au Club Social en 2018 et 2019)

- Etapes à venir :

SI PST en cours de mise à jour => octobre 2019

Lettre d'information du PRST3 n°5

Objectif spécifique 2 : Faire évoluer la représentation des dirigeants : « Passer de la sécurité comme contrainte à la prévention comme levier de performance »

Action 1.1.3 : Définir un message commun de culture de prévention à diffuser aux chefs d'entreprises TPE/PME

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Le message de prévention n'a finalement pas donné lieu à une production spécifique. Il est intégré dans le document d'information *Vos interlocuteurs en Prévention Santé Travail (pourquoi faire de la prévention, et visuel de l'arbre entouré des bénéficiaires de la culture de prévention)*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action finalisée

- Production
 - Visuel (arbre)
 - 10 mots-clés

- Communication

Message de prévention intégré dans les différentes actions du groupe

- Etapes à venir

Action 1.1.3 finalisée

Intégration dans la note de synthèse prévue ci-dessus (message et modalités du message, choix du groupe de travail)

Objectif spécifique 3 : Contribuer à l'appropriation du message de prévention par les acteurs de l'entreprise

Action 1.1.4 : Information des TPE sur les ressources institutionnelles, méthodologiques, humaines, techniques, financières, à mobiliser en matière de prévention

- Evolution de l'action prévue le cas échéant

L'action s'est focalisée sur la nécessité de mieux faire connaître les interlocuteurs institutionnels compétents et leurs périmètres d'appui aux petites et moyennes entreprises

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés

Réalisation **d'un document d'information (Vos interlocuteurs en Prévention Santé Travail) à destination des entreprises**, pour diffusion via les organismes relais : DIRECCTE, CARSAT, SSTi, CCI, CMA, ordre des experts comptables, etc... :

- Document finalisé et mis à disposition (disponible au format PDF et tirages réalisés)
- Présentation lors d'une conférence au salon PREVENTICA de mai 2018

- Production

- Document Vos interlocuteurs en Prévention Santé Travail

- Communication

- Diffusion directe aux SSTi de la région via PRESANSE
- Présentation de l'outil lors d'un séminaire du club social des experts-comptables (octobre 2018) et diffusion via un dossier dans la revue Paroles d'Experts (Experts Comptables du Rhône, décembre 2018)
- Présentation de l'outil à la CRCI

- Etapes à venir

Poursuite de la diffusion

Action 1.1.5 : Diffusion du message « culture de prévention »

- Evolution de l'action prévue le cas échéant

C'est une action d'accompagnement des relais habituels de l'entreprise qui ont été identifiés lors des premières étapes du travail du groupe afin qu'ils soient porteurs du message prévention et de la meilleure orientation possible de leurs ressortissants et clients

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés

Travail avec l'**Ordre des Experts Comptables** (en cours)

- Réalisation d'un dossier sur la prévention pour la revue Paroles d'Experts (numéro de décembre 2018)

Réalisation de fiches thématiques « Questions Prévention » que les accompagnant d'entreprise peuvent diffuser auprès de leurs ressortissants / 1 fiche par trimestre dans la revue Paroles d'Experts/ diffusion via le réseau des SSTi / via les CCI / les CMA...

Travail avec la **CRCI**

- Proposition d'un complément prévention aux « 10 clés pour entreprendre » de la CCI

- Production

- Dossier prévention pour Paroles d'Experts
- Fiches thématiques Questions Prévention
 - ✓ QP1 – Accident du travail
 - ✓ QP2 – Investissement dans un équipement
 - ✓ QP3 – Embauche d'un nouveau
 - ✓ QP4 – Mise à jour du DUEVRP

- Communication

- Diffusion directe aux SSTi de la région via PRESANSE
- Diffusion via site web de la DIRECCTE
- Présentation de l'outil lors d'un séminaire du club social des experts-comptables (novembre 2019) et diffusion via la revue Paroles d'Experts (Experts Comptables Rhône Alpes / 1 fiche par trimestre)
- Présentation de l'outil à la CRCI

- Etapes à venir :

- Poursuite du partenariat avec les Experts-comptables
- Construction d'un atelier à destination des collaborateurs des CCI (webinaire ?)
- Diffusion des QP
- Pérennisation / multiplication des partenariats avec les acteurs intermédiaires, vecteur de message et d'accompagnement en matière de culture de prévention

Quelques commentaires complémentaires

Le groupe s'est réuni 18 fois depuis sa création.

Il est actuellement constitué d'un noyau de contributeurs réguliers qui déploient offrent beaucoup de leur temps pour que les différents chantiers avancent (bien au-delà des réunions, pour communiquer, pour rencontrer nos partenaires et relais, pour préparer les réunions, pour travailler sur les documents, etc...). Ce travail de près de 4 années n'a été possible que grâce à cette implication et ces énergies individuelles (parfois plus que sur les volontés des institutions associées).

Il ne faudra pas oublier également les personnes dont les noms ne figurent plus sur les CR de nos travaux (je pense à M. SALIBA, et à Mme PICARD en particulier qui ont dû interrompre leur participation), mais qui ont fait un bout de chemin avec nous.

La participation de certains membres, en revanche, n'a pas été effective, ce qui n'est pas facile à gérer.

Les actions 1.1.4 et 1.1.5, initialement séparées, sont désormais liées dans leur déploiement. La dernière année du plan sera consacrée essentiellement à des actions de promotion et de diffusion des réalisations du groupe, et d'entretien du partenariat avec les experts-comptables. D'autres pistes de collaborations ont été abordées et initiées au cours des travaux (CMA /CCI en particulier). Elles n'ont pu être concrétisées. Nous avons ainsi dû choisir les relais potentiels les plus pertinents et les plus « répondants » pour notre travail.

Pour info, le « n° unique » repris dans le rapport Lecocq (guichet unique pour les entreprises) a fait l'objet de discussions au sein du groupe (nous avons même eu des échanges avec Mme CHERMAT sur le sujet, prenant exemple sur ce qui a été fait pour le maintien en emploi).

La question de la pérennisation des actions initiées se pose désormais. Il serait dommage que les dynamiques partenariales initiées, si modestes soient-elles, disparaissent à la fin de la période PST 3. Il nous semble indispensable que ce travail partenarial soit suivi d'une institutionnalisation des actions, avec de réels moyens pour leur mise en œuvre (en particulier en ressources humaines).

Pilotes : Rémi COTTET - r.cottet@anact.fr - ARACT Auvergne Rhône-Alpes - 04.37.65.49.70 et Sophie LE CORRE - s.lecorre@anact.fr - ARACT Auvergne Rhône-Alpes - 04.37.65.49.77

Organismes contributeurs : DIRECCTE, CARSAT RA service prévention, CARSAT RA service social, ARACT

Objectif général : Développer la prévention de l'usure professionnelle en travaillant les leviers d'action liés aux parcours professionnels

Objectif spécifique 1 : Accompagner des entreprises, dans le cadre d'un partenariat développé avec une branche, un territoire en expérimentant sur l'aspect des parcours professionnels

En 2017-2018, plusieurs contacts ont été pris pour engager des actions, rechercher des terrains d'expérimentations. Des contacts approfondis avaient notamment eu lieu avec le secteur des services à la personnes sur le territoire Drôme /Ardèche (action déjà en cours et portée par l'UNIFAF). Ces contacts n'ont pas abouti à un engagement spécifique mais le secteur des services à la personne reste très présent dans le cadre des expérimentations effectivement mises en place.

Trois expérimentations ont néanmoins pu être engagées pour cet objectif I, en particulier une action collective sur les services à la personne :

- Une action sur le secteur des services à la personne sur le département du Cantal : suite à une action de GPEC territoriale dans le secteur des Services à la Personne (neuf structures concernées), l'Unité Département de la Direccte du Cantal a proposé aux structures de s'inscrire dans des groupes de travail thématiques dont l'un porte sur « Conditions de travail et pénibilité ». L'Aract a proposé d'inscrire cette action dans le cadre du PRST, l'enjeu étant de faire le lien entre les questions d'attractivité, de GPEC (qui renvoie aux parcours) et d'usure professionnelle. Cinq structures se sont engagées dans l'action et deux réunions collectives ont eu lieu en avril et en septembre. Des accompagnements individuels sont prévus et une deuxième réunion en collectif a eu lieu le 20 novembre. Au total, cette action collective comportera quatre réunions de travail avec les cinq structures et des temps individuels avec chacune d'entre elle. Le service de santé au travail et la Carsat ont été associés en amont et seront informés de la suite de l'action.
- Une action sur les services à la personne dans le département de l'Ain : l'ADMR de l'Ain qui souhaite structurer une démarche de prévention de l'usure professionnelle avait répondu à l'appel à projets Agefiph-Direccte « Maintien dans l'emploi » et sollicité en parallèle la Carsat (Programme Santé Performance, Contrats de prévention...) et l'Aract (action PRST « PUP et Parcours »). Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'ADMR, la Carsat ou la Direccte ; le Copil PRST PUP-Parcours ayant acté le principe d'une coordination Carsat-Aract pour répondre à ces différentes demandes. L'Aract a instruit la faisabilité d'accompagnement de deux des associations de la fédération sur le territoire, pour intégrer ce lien entre parcours professionnels et usure professionnelle. Il est acté aujourd'hui que l'Aract soit en appui au Copil RH/ prévention de la structure pour les aider à intégrer ce lien.
- L'accompagnement d'une association du secteur médico-social en Ardèche qui compte quatorze établissements accompagnant des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'accompagner le siège de l'association et deux établissements pilotes sur deux volets : repérer les parcours d'usure professionnelle ; dégager des idées d'action « parcours » à mener pour prévenir l'usure. Plusieurs réunions préparatoires à l'action ont eu lieu. L'action devrait démarrer début 2020.

Objectif spécifique 2 : Outiller les partenaires et acteurs régionaux des domaines Santé, RH, Emploi-Formation à la prise en compte des parcours dans la prévention de l'usure professionnelle

A l'initiative du Copil PRST, cet objectif II s'est traduit par l'organisation d'une réunion dédiée du CPR (Comité de pilotage régional) « Maintien dans l'emploi » élargi au membre du CROCT, le 1er octobre 2019. Cela a été l'occasion d'élargir le Copil à l'Agefiph.

A l'issue de cette réunion, l'Aract a proposé l'organisation d'un groupe de travail, réunissant acteurs du maintien dans l'emploi et de la prévention, pour travailler la complémentarité des actions autour de ces thématiques usure professionnelle/maintien dans l'emploi/parcours. Ce groupe de travail sera mis en place de manière effective au premier semestre 2020.

Objectif spécifique 3 : Capitaliser sur les deux actions en vue de transfert

La capitalisation se fait tout au long du PRST à plusieurs niveaux :

- En interne à l'Aract : 4 chargées de mission contribuent au projet et mettent en commun les enseignements
- En comité de pilotage, composé de l'Aract, la Direccte, la Carsat Rhône-Alpes service social et service prévention, l'Agefiph (depuis fin 2019). Il s'est réuni en janvier, en mars, en mai, septembre et novembre.

La formalisation se fera au 2^{ème} semestre 2020 a priori autour des 3 entrées suivantes :

- L'analyse des parcours pour faire le lien avec l'usure professionnelle
- Une focale sur le secteur des services à la personne, car il s'agit du secteur qui fait l'objet des expérimentations (objectif I)
- Le résultat des travaux en pluridisciplinarité sur les complémentarités des approches maintien en emploi, prévention des risques et amélioration des conditions de travail.

Pilote : Sandra DULIEU- sandra.dulieu@direccte.gouv.fr – DIRECCTE Pôle T - 04.72.65.58.86

Organismes contributeurs : CARSAT RA, DIRECCTE, DIRECCTE UD 69, DIRECCTE UD 38, AST Grand Lyon, SIST BTP 38, SIST BTP42, ARACT

Objectif général : Améliorer l'information des entreprises sur la prévention des TMS

Objectif spécifique 1 : Echanger mutualiser les actions, outils et bonnes pratiques développés par les partenaires en vue de faciliter leur déploiement

Action 1.2.2.1 : *Elaboration d'un livret relatif à l'offre de service régionale en matière de prévention des TMS pour permettre à l'entreprise d'identifier qu'elle est concernée par la thématique et lui donner envie d'agir*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Avancement : Le contenu du livret a été construit par les membres du COTEC, en lien avec OPPBTP, MSA et membres du COTEC maintien dans l'emploi.
Il a été mis en forme début 2019.

Points positifs : motivation/implication des acteurs du COTEC

Difficultés : contexte de réorganisation du système de prévention qui n'a pas permis d'organiser les ateliers inter-préventeurs, un des leviers de diffusion du livret.

➤ Etapas à venir : RAS, action finie

Action 1.2.2.2 : *Diffusion du livret de l'offre de service régionale en matière de prévention des TMS*

Le livret a été diffusé par mail, en mars 2019, aux préventeurs via nos différents réseaux, et mis en ligne

- Aux membres des groupes de travail PRST, CROCT, GPRO
- Aux RUC (Direccte)
- aux 34 SSTI du réseau Présanse Auvergne-Rhône-Alpes
- au réseau des IPRP des SSTI de RA
- au réseau CARSAT ARA
- aux OF CHSCT agréé en ARA (présentation lors de la rencontre de juillet 2019)
- aux membres de groupes de travail PRST via la lettre d'information
- Internet Direccte (plaquette): <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Plaquette-TMS-Troubles-Musculo-Squelettiques-les-prevenir-c-est-reussir>
- Internet Aract (plaquette) : https://auvergnerhonealpes.aract.fr/sites/default/files/upload/ressources/tms_web_planche.pdf
- Outils SIPST des Direccte accessible à tous les acteurs des PRST (plaquette et livret): <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Plaquette-TMS-Troubles-Musculo-Squelettiques-les-prevenir-c-est-reussir>

➤ Etapas à venir : RAS, action finie

Action 1.2.2.3 : Favoriser le déploiement, par les préventeurs, des actions et bonnes pratiques auprès des entreprises

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

L'action s'orientait vers la construction d'ateliers territoriaux (5) à destination des préventeurs ARA (SST, CARSAT, ARACT, MSA, Inspection du travail, OPPBTP) pour :

- Apporter de l'information sur « convaincre par l'argument économique »
- Mutualiser et échanger des pratiques (demandes des entreprises, méthodologie d'intervention, ...)
- Présenter et, éventuellement, enrichir le livret des acteurs

Une réflexion a également été menée sur la mise en place d'un groupe d'échanges/réseaux par mails, entre préventeurs intéressés, concernant les actions et actualités en matière de prévention des TMS.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Avancement : Les actions ont été abandonnées car :

- Certaines structures n'ont pas souhaité s'engager dans l'organisation de ces ateliers compte tenu du contexte de réforme du système de prévention français (à cause du risque de boycott ou climat tendu pendant l'atelier)
- Des réseaux d'échanges dématérialisés existent déjà au sein de plusieurs instances/fonctions (IPRP, ingénieur prévention, médecin du travail...) et sont difficiles à animer/tenir à jour ; et après sondage informel aux seins des structures, il n'existait pas de demande des préventeurs pour en créer un nouveau spécifiques aux TMS

Difficultés :

- contexte de réorganisation du système de prévention
- pas de participants du territoire Auvergnat au sein du COTEC

➤ Etapes à venir : RAS, action annulée

Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les entreprises à la prévention des TMS par des arguments économiques (coûts/gains en matière de prévention des TMS)

Action 1.2.2.4 : Identifier les arguments économiques

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Objectif initial : Réalisation d'une étude des coûts et gains en matière de prévention des TMS → plusieurs études existent mais ne sont pas connues

Nouvel objectif : Construire un outil à destination des préventeurs pour les aider à convaincre les entreprises du bénéfice économique (outre le bénéfice santé) qu'elles peuvent tirer de leurs actions de prévention (sur la base des études/publications existantes)

Le livret a été diffusé par mail, en mars 2019, aux préventeurs via nos différents réseaux :

- Aux membres des groupes de travail PRST, CROCT, GPRO
- Aux RUC (Directe)
- aux 34 SSTI du réseau Présanse Auvergne-Rhône-Alpes
- au réseau des IPRP des SSTI de RA
- au réseau CARSAT ARA

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Avancement : Recueil d'argument construit

Points positifs : motivation/implication des acteurs du COTEC, élargissement du groupe ponctuellement à des acteurs ayant travaillé sur l'argument économique (Perféco, étude OPPBTP)

➤ Etapes à venir : RAS, action finie

Action 1.2.2.5 : *Diffusion des arguments aux préventeurs pour qu'ils puissent les relayer auprès des entreprises*

➤ Etapes à venir :

Cf ci-dessus.

Objectif spécifique 3 : Favoriser la mise en place d'actions de prévention de l'usure professionnelle au sein de la chaîne logistique (industriels, transporteurs, logisticiens, magasins)

Action 1.2.2.6 : *Diffuser les enseignements de l'action actuellement en cours au sein de la filière industriel-transport-logistique-magasin menée en Nord Isère : « Performance SupplyChain & Santé » 2016-2017*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Avancement : le groupe de travail a été lancé le 16/9/2019, avec l'ambition d'agir en deux temps :

- 1) **La construction d'un support de communication** concernant les enseignements de l'action Perspectiv'supply à destination des préventeurs et acteurs de la filière agro-alimentaire (industriels, transporteurs, logisticiens, magasins).

Ce travail serait réalisé par la Direccte et la CARSAT avec la production d'un livrable pour début 2020 (en lien avec les travaux de communication lancés dans le cadre du groupe initial Perspectiv'supply).

- 2) **Construction d'un outil de diagnostic et d'accompagnement** à destination des préventeurs, permettant d'identifier rapidement une problématique/irritant dans l'entreprise et d'orienter vers des bonnes pratiques (mode de palettisation, gestion des flux, gestion des promotions, décloisonnement entre acteurs de la filière...).

Ce travail serait réalisé par les volontaires du groupe de travail avec la production d'un livrable pour fin 2020.

Difficultés : les grosses entreprises de logistique dans l'agro-alimentaire étant nationales, l'action Perspectiv'supply ARA a des difficultés à se déployer sans relais nationaux ; ce qui explique le lancement tardif du groupe régional.

➤ Etapes à venir :

1^{er} semestre 2020 : construction de l'outil de communication

Puis lancement du groupe régional pour construire l'outil de diagnostic et d'accompagnement

Finalisation et diffusion de l'outil pour fin 2020.

Pilote : **Matthieu DANGUIN – MSA Ain – Rhône** - danguin.matthieu@ain-rhone.msa.fr - 04 78 92 63 96

Organismes contributeurs : MSA Ain-Rhône, MSA Alpes du Nord, MSA Ardèche-Drôme-Loire, MSA Auvergne

Objectif général : Mener des actions en faveur de la prévention des TMS dans des entreprises ciblées du secteur agricole

Objectif spécifique 1 : Dans les secteurs les plus sinistrés (Traitement de la viande/Viticulture/Paysage), sensibiliser les décideurs à la prévention des TMS et les accompagner dans la réalisation d'actions de prévention adaptées

Actions 1.2.4.1 / 1.2.4.2 / 1.2.4.3 :

Les TMS sont une priorité historique de la MSA, et relayée par les partenaires sociaux. La MSA a identifié comme cible prioritaire la prévention des TMS pour des questions de sinistralité importante. Les secteurs identifiés comme générant le plus grand nombre de TMS pour les salariés du secteur agricole et le coût le plus important en Auvergne-Rhône-Alpes sont : la viticulture, le traitement de la viande et les activités de jardins-espaces verts.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

- (chiffres à consolider) chefs d'entreprise mobilisés sur la question des TMS depuis 3 ans, par des conseils individuels et des formations dédiées
- (chiffres à consolider) entreprises accompagnées financièrement depuis 3 ans dans la prévention des TMS
- Choix d'une filière prioritaire pour cette action : la filière Paysage
 - Mise en place d'un groupe de travail partenarial MSA/DIRECCTE/UNEP (Union National des Entrepreneurs du Paysage) [1^{ère} réunion le 03/07/19]
 - Echanges sur l'accidentologie, les actions conduites dans les entreprises sur les TMS par les MSA, les préoccupations des chefs d'entreprises du Paysage
 - Perspectives d'actions à mener conjointement MSA/DIRECCTE/UNEP auprès des entreprises du paysage de la région AURA :
 - Faire une action de communication sur les TMS autour d'un événementiel de l'UNEP
 - Profiter du Forum/AG de l'UNEP en février 2020
 - L'idée serait de faire une intervention dynamique en démarrant par des mouvements d'échauffements et d'axer ensuite un temps de discours sur le lien Santé et Performance de l'entreprise/Fidélisation des salariés.
 - L'objectif est de créer un déclic sur le sujet au niveau régional lors de ce Forum et de proposer de décliner ensuite ce sujet dans les 12 réunions départementales.
 - Après présentation de cette proposition en Bureau régional de l'UNEP, pas d'intervention possible au cours de l'AG à cause d'un timing trop serré. Proposition de les cibler uniquement dans les réunions départementales

➤ Etapes à venir :

- 03/12/2019 : Conférence UNEP à Paysalia « Comment prévenir et gérer l'usure professionnelle ? », avec notamment des témoignages d'entreprises et de la Ville de Lyon ayant mis en place un outil MSA d'échauffements et d'étirements sur chantiers

- 13/12/2019 : Bureau régional UNEP, avec fixation des dates de réunions en fédérations départementales (ou pluridépartementales), où le thème prévention des TMS sera abordé avec la MSA

Objectif spécifique 2 : Accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissement pour prévenir les TMS

Action 1.2.4.4 :

La stratégie MSA consiste à agir en plus en amont possible des projets d'investissement auprès des décideurs en les rejoignant dans leurs préoccupations, dans leurs priorités, de manière à ce que la prévention et la prise en compte des interventions humaines, soient reconnues comme un facteur de réussite de leurs projets d'investissement et donc comme une composante de la performance globale de leurs entreprises.

L'accompagnement des chefs d'entreprises dans la conduite de leurs projets se fait sur :

- la définition de leurs projets (sur les différentes orientations politiques, techniques, fonctionnement futur des installations)
- la prise en compte du travail humain et de ses exigences de façon précoce
- l'association des futurs utilisateurs

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

- 49 entreprises accompagnées entre 2016 et 2018
- Evènementiels organisés :
 - 05/10/2017 au Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand « Réussir son projet d'investissement en élevage bovin »
 - 29/05/2018 au salon Préventica à Lyon « Projet d'investissement : une démarche prévention pour optimiser la performance », 56 participants
 - 18/01/2019 à une matinée technique MSA Ain-Rhône à Lyon « Paysagistes : réussissez votre projet d'investissement », 23 entreprises présentes
 - 04/06/2019 au Colloque national des CUMA, avec présentation de l'offre MSA et exemple d'une CUMA accompagnée
 - 19/09/2019 au salon Tech&Bio à Valence « Comment rendre le travail plus facile : exemples d'innovations associant l'ergonomie », 200 participants
 - 04/12/2019 au salon Paysalia à Lyon « Construire ou aménager son dépôt : intégrer la santé et la sécurité pour gagner en performance » 61 participants

➤ Etapes à venir :

- Poursuite des accompagnements MSA de projets d'investissement

Pilote : Nathalie BLANC – Pôle T - nathalie.blanc@direccte.gouv.fr - 04.72.65.59.55

Organismes contributeurs : DIRECCTE, DIRECCTE UD 74, SIST 38, CARSAT RA, FFB AURA, CARSAT Auvergne, OPPBTP, FRTP/MEDEF, CFDT, FFB 69, SCOP BTP, SIST BTP42, CARSAT RA, OPPBTP, SIST BTP 38, SIST BTP 42, CAPEB

Objectif général : Sensibiliser l'ensemble des acteurs de la construction, à une prise en compte de la prévention des risques, notamment de chutes et des TMS, de la phase de conception à l'usage et la maintenance ultérieure des bâtiments

Objectif spécifique 1 : Sensibiliser les maîtres d'ouvrage, y compris les exploitants agricoles, à la prise en compte des exigences de sécurité dans la conception et la réalisation des chantiers

Action 1.3.8.1 : *Sensibilisation des maîtres d'ouvrage, notamment sur la nécessaire formation de leurs chargés d'affaires (cible COG 2018-2021 : opération de logements par les bailleurs sociaux)*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Les objectifs de cette action ont été précisés : il s'agit de mettre en place une communication auprès des maîtres d'ouvrage (FPI, LCA FFB, Collectivités locales, bailleurs sociaux, enseignes nationales...) sur cette action à l'occasion de réunions et formations – Identification de 29 MOA (58 opérations) en Rhône Alpes et 8 en Auvergne (16 opérations) – réalisation d'un diagnostic – travail sur les pièces écrites du marché, la mise en commun des moyens...

En Auvergne, 2 formations sont programmées pour l'instant (1 journée) : formation de chargés d'affaires d'un bailleur social (10 personnes) et formation inter-entreprises (14 stagiaires potentiels). Les maîtres d'ouvrages contactés et formés ne feront pas forcément tous l'objet d'un suivi pour leurs opérations.

En Rhône-Alpes, une réunion d'information a été organisée le 8 novembre en Isère (96 participants). 60 MOA ont été rencontrés individuellement sur la base de leurs projets à venir. Seuls ceux qui s'engageront dans une démarche de progression en matière de prévention avec la CARSAT sur des opérations ciblées seront formés.

➤ Etapas à venir :

Réalisation d'un point 0 sur la situation des MOA ciblés en matière d'intégration de la prévention, formation des MOA, de leurs chargés d'affaires et suivi des opérations

Action 1.3.8.1-a : *Sensibiliser les collectivités locales à la prévention des risques et notamment au risque de chute et TMS sur les chantiers de TP*

Action intégrée à la fiche action en juin 2019 suite à des échanges avec la commission prévention de la FRTP.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

En lien avec l'action nationale de la FNTP reprise par la FRTP ARA, envoi début octobre 2019 aux collectivités locales d'une part par la FRTP et les CARSAT, d'autre part par les préfets de département de 2 courriers les sensibilisant à l'intérêt de faire réaliser des chantiers de TP hors circulation.

➤ Etapas à venir :

Les entreprises adhérentes à la FRTP demanderont aux collectivités locales pour lesquelles elles réalisent des travaux si elles ont eu connaissance de ces courriers et si elles ont pu les prendre en compte. La FRTP collectera ces informations pour avoir un retour sur l'intérêt de cette action.

Action 1.3.8.2 : Sensibiliser les maitres d'ouvrage et maîtres d'œuvre via la réalisation d'une conférence à Préventica

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Tenue d'une conférence à Préventica animée par la CARSAT et la DIRECCTE sur le thème « les avantages technico-économiques d'une bonne organisation de chantier en phase conception ».

29 participants : ce nombre peut paraître faible, mais s'explique par le fait que Préventica est un salon qui attire d'abord les préventeurs.

➤ Etapas à venir :

Préventica 2020 pourra être l'occasion de renouveler cette action de sensibilisation en fonction des thèmes qui seront identifiés s'agissant des risques de chute de hauteur.

Action 1.3.8.3 et 4 : Réalisation et diffusion d'une plaquette à destination des maîtres d'ouvrage individuels

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

[Plaquette](#) « Vous souhaitez réaliser des travaux ? Choisissez la sécurité ! » réalisée et mise en ligne sur les sites des partenaires ayant participé à son élaboration ou à sa diffusion. Cette plaquette est un support destiné à être utilisé par les entreprises du BTP dans leurs discussions avec leurs clients (maîtres d'ouvrages occasionnels).

➤ Etapas à venir :

Vérification de l'accès à la plaquette sur les sites internet – diffusion lors de réunions et sensibilisation des entreprises

Objectif spécifique 2 : Informer les donneurs d'ordre, y compris publics, ayant des projets de construction de locaux sur les enjeux d'usage et de maintenance ultérieure des bâtiments

Action 1.3.8.5 : Diffusion d'un message de prévention pour inviter les décideurs d'entreprises et maitres d'ouvrages publics à intégrer les questions de santé-sécurité le plus en amont possible dans leur projet de construction/rénovation

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Réorientation de la cible de l'action en direction des maitres d'ouvrages publics, et dans un premier temps des services immobiliers de l'Etat en région (partenariat avec le Secrétariat Général aux Affaires Régionales)

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Sensibilisation des maitres d'ouvrages publics de l'Etat via le SGAR

Intervention de la DIRECCTE lors de 2 réunions, l'une régionale organisée par le SGAR à Lyon (57 présents représentant 27 services de l'Etat), l'autre départementale organisée par la préfecture de l'Isère pour sensibiliser les maitres d'ouvrages publics de l'Etat à la nécessaire prise en compte de la prévention des risques, notamment de chute de hauteur et TMS.

Mise en place d'un groupe de travail intégrant des gestionnaires immobiliers pour définir les besoins des gestionnaires de site et les outiller pour les aider à mieux prendre en compte la prévention des risques dans l'organisation et la gestion des opérations qu'ils suivent.

Le sommaire de ce guide (identification des différentes fiches à réaliser) a été validé et les premiers projets de fiches sont en cours de validation. Un dossier de demande de financement dans le cadre d'un appel à projet national (amélioration des conditions de travail des agents de la fonction publique d'Etat).

➤ Etapes à venir :

Diffusion du guide d'abord auprès des maîtres d'ouvrages publics de l'Etat, puis auprès des maîtres d'ouvrages publics des autres collectivités et établissements publics de la région ARA.
Sensibilisation des directeurs de sites des administrations de l'Etat.

1.3.8.5-a *Prise en compte de ce message dans les contrats cadre mis en place par la plateforme régionale d'achats du SGAR*

Nouvelle action mise en œuvre de juin à septembre 2018 après échanges avec le SGAR.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Relecture des contrats cadre portant sur des travaux « à risques » pour proposition de modification visant à inclure dans ces marchés des éléments favorisant la prévention des risques : couverture étanchéité, petits travaux d'entretien, coordination SPS, entretien des portes et portails, espaces verts.

➤ Etapes à venir :

Action susceptible d'être renouvelée à l'échéance des contrats cadres et en fonction du bilan de leur mise en œuvre.

Objectif spécifique 3 : Sensibiliser les architectes et programmistes à l'intégration des exigences de sécurité dans la conception des bâtiments, en vue de leur construction, leur usage et leur maintenance ultérieure

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Il est apparu nécessaire de faire évoluer les actions prévues dans cet objectif afin d'identifier d'une part les actions nécessaires pour créer le cadre de déploiement des actions de formation et de sensibilisation des maîtres d'œuvre (création des partenariats et formalisation du message de prévention), d'autre part les actions de formation et de sensibilisation à proprement parlé.

Action 1.3.8.6 et 6.a : création des partenariats nécessaires et définition du message de prévention à reprendre dans les actions de formation et sensibilisation ultérieures

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Les contacts noués avec l'ordre des architectes ARA et l'ENTPE se sont concrétisés avec la participation régulière de ces organismes au groupe de travail et à l'organisation des actions de formation et de sensibilisation. La CARSAT Auvergne a développé une action de formation avec un organisme de formation sur le périmètre auvergnat. En revanche, les écoles d'architecture n'ont pas répondu pour l'instant aux sollicitations réitérées du groupe de travail. L'ENSAL qui avait participé à plusieurs réunions du groupe est absente depuis près d'un an.

Les réflexions au sein du groupe ont amené à préciser et formaliser le contenu du message de prévention à intégrer dans les actions de formation et de sensibilisation pour les maîtres d'œuvre. 3 axes ont été définis : conception et maintenance, conception et usage, conception et réalisation (phase chantier). Pour chacun de ces axes un tableau répertorie les thèmes d'actions, les règles techniques, la réglementation applicable. Ce document a été validé en groupe de travail et a vocation à servir de base aux actions du groupe de travail.

➤ Etapes à venir :

Poursuivre la mobilisation des écoles d'architecture et des organismes de formation et opérateurs de compétence. L'ordre des architectes poursuivra la recherche d'un contact pertinent et efficace au sein des écoles d'architecture, notamment à Lyon, et relatera auprès d'autres organismes de formation l'action développée par la CARSAT Auvergne.

Action 1.3.8.7, 7.A et 7.b : *Conception d'une action de formation sur l'intégration en conception de la prévention des risques*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

La CARSAT Auvergne a conçu et réalisée une journée de formation auprès d'un groupe de 6 stagiaires en lien avec l'organisme de formation Archiform (Auvergne) et les premiers retours étaient très positifs. Les modalités pédagogiques choisies imposent de réaliser cette formation en petits groupes (12 personnes maxi). La CARSAT Auvergne n'aura pas la capacité de réitérer fréquemment cette formation (1 seule personne en charge de cette formation) mais accepte de mettre à disposition d'autres formateurs ayant une expérience de chantier les modules créés.

Deux réunions sur le thème « Concevoir sa maintenance » se sont tenues à l'ENTPE le 15 octobre et à l'occasion de la réunion du bureau de l'ordre des architectes le 21 octobre au Puy en Velay. Les réponses au questionnaire de satisfaction ont pu être exploitées :

Point positifs :

- Satisfaction des répondants qui considèrent à 80% que cette conférence leur sera utile professionnellement
- Les sujets sur lesquels les participants estiment avoir le plus appris sont les risques et enjeux de la prise en compte en phase conception des futures opérations de maintenance, et le rôle et les missions des acteurs.

Points négatifs :

- Faiblesse du nombre d'étudiants ENTPE et ENSAL et d'adultes inscrits pour la réunion du 15 octobre qui se déroulait pourtant dans les locaux de l'ENTPE.
- Faiblesse également du nombre de MOE inscrits qui révèle la difficulté à mobiliser les professionnels d'une manière générale pour des réunions, et sur la thématique de la prévention des risques professionnels en particulier.
- Taux de participation des MOE et MOA par rapport au nombre d'inscrits faible. Une partie de la défection des MOE pour la réunion du 15 octobre peut s'expliquer par les messages concomitants de l'ordre des architectes invitant à la réunion du 21 octobre (confusion entre les deux réunions ?)
- Pour la réunion du 21 octobre, le changement d'intervenant a manifestement posé problème pour l'appropriation des supports pour les nouveaux intervenants.

➤ Etapas à venir :

Projet d'une seconde session sur l'intégration de la prévention des risques en conception animée par la CARSAT Auvergne et proposition par l'ordre des architectes de cette formation à d'autres organismes de formation sur la partie RHÔNE Alpes de la région.

Organisation d'une seconde réunion sur le thème « Conception et usage sur la première quinzaine d'avril » validée par le groupe de travail.

Objectif spécifique 4 : Sensibiliser les TPE à la mise en place de protections collectives contre le risque de chute à toutes les phases d'un chantier

Action 1.3.8.8 : *Diffusion d'un message de prévention lors de : salons professionnels et de réunions de présentation d'un matériau, réunions professionnelles*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Pas de pilote volontaire pour cette action.

➤ Etapas à venir :

Action définitivement abandonnée dans le cadre du PRST 3. Des supports de communication et/ou des actions sont néanmoins réalisés par les organisations professionnelles, l'OPPBTP, les services de santé au travail... pour sensibiliser les TPE du Bâtiment sur ces questions.

Action 1.3.8.9 : *Sensibiliser les entreprises du BTP investies dans la formation des jeunes (apprentis, stagiaires) à la prévention des risques de chute et liés aux manutentions (TMS) en améliorant les conditions de réussite de la formation en entreprises*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Initialement, l'action portait sur la sensibilisation des TPE du BTP à la prévention des risques de chute de hauteur et TMS via les réunions et stages de formation organisés par les chambres consulaires. L'action a été réorientée sur une sensibilisation des entreprises qui accueillent des jeunes en formation à la prévention des risques notamment de chute de hauteur et TMS.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

- Action d'information des entreprises via des relais d'information présents dans les CFA, les chambres consulaires, les établissements de formation.

Une réunion s'est tenue le 13 mai avec 32 participants sur le thème « Apprentissage et prévention : quelles informations pour lever les freins à l'embauche ? » avec un message visant à montrer aux entreprises qu'elles pouvaient être aidées pour garantir aux jeunes accueillis une formation de qualité dans des conditions de sécurité maîtrisées. Les retours par mail ont montré la satisfaction des participants. Un questionnaire à froid sera adressé aux participants pour mieux évaluer cette action.

La CRCI a acceptée de mettre en ligne sur son site des informations sur la prévention des risques professionnels qui seront fournies par le groupe de travail (rédaction de la page en cours).

- Formation des maitres d'apprentissage et tuteurs

Dans le cadre de la convention signée entre CCCA-BTP et l'OPPBTP, il est prévu que l'OPPBTP assure une formation des maitres d'apprentissage et tuteurs. Cette formation doit s'intégrer dans les formations de maitres d'apprentissage organisées par les CFA (calendrier à fournir).

Un travail sur le contenu des formations de maitres d'apprentissage et tuteurs dispensées par la CRCI est également envisagé.

- Projet de lettre de lettre circulaire des OP aux entreprises du BTP

CAPEB : Le travail réalisé dans le groupe a été présenté aux CAPEB départementales lors d'un Bureau régional et la lettre circulaire mise à disposition sur l'intranet du réseau régional. A noter, que certaines CAPEB départementales diffusent déjà leur propre information sur l'accueil des apprentis.

FFB : en cours de finalisation d'un mail dynamique à mettre à disposition des Fédérations départementales pour un envoi aux entreprises adhérentes.

FRTP : désengagement sur cette action compte tenu de l'abandon de la procédure de certification de nouveaux tuteurs au niveau national par la FNTP.

➤ Etapas à venir :

Une seconde réunion de sensibilisation des relais d'information pour les entreprises en direction des lycées professionnels est envisagée et des contacts ont été pris avec l'éducation nationale.

Préparation de la page d'information à mettre en ligne sur le site de la CRCI à destination des apprentis et de leurs employeurs.

Objectif spécifique 5 : Renforcer l'efficacité de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

Action 1.3.8.10 : Organisation de réunions des clubs CSPS de la CARSAT

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

La DIRECCTE a intégré le COPIL du club de coordonnateurs SPS de Rhône Alpes animé par la CARSAT Rhône Alpes et a présenté lors d'une réunion le PRST et les actions relatives au BTP. Le COPIL tient une réunion par trimestre pour échanger sur des sujets d'actualité (livre blanc de la coordination), des sujets techniques (logistique de chantier et mutualisation des moyens, chutes de hauteur) et préparer les réunions interclubs (réunion annuelle). La DIRECCTE a présenté les actions du PRST lors de la réunion interclubs qui s'est tenue fin 2018. En 2019, 4 réunions de réactivation des clubs de CSPS se sont tenues et ont permis de réunir environ 60 CSPS au total.

La DIRECCTE a également contacté l'association des coordonnateurs SPS d'Auvergne et une présentation du PRST a eu lieu début 2019.

➤ Etapas à venir :

Poursuite de la réactivation des clubs CSPS, validation des modalités et sujets de travail.

Action 1.3.8.11 : Participation aux conférences Préventica

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Animation par la CARSAT d'une conférence à Préventica sur le thème « pistes pour améliorer la mission de CSPS ». Était mis en avant notamment la gestion des autorisations d'accès sur les chantiers.

44 présents

➤ Etapas à venir : Action terminée

Action 1.3.8.12 : Améliorer la formation des formateurs de coordonnateurs

Action inscrite dans la fiche action lors de la réunion du GT du 15 juin 2018. Les formateurs de coordonnateurs CSPS sont formés sur un site de l'OPPBTP situé près de Clermont Ferrand – l'objectif est d'améliorer la formation des formateurs de coordonnateurs notamment sur les référentiels et recommandations CARSAT.

Une première réunion s'est tenue sur ce sujet en septembre 2018, mais le groupe de travail n'a pas poursuivi en 2019 ses travaux faute de temps disponible pour le pilote. La reprise de cette action est envisagée pour 2020.

Pilotes : MONTFORT Nelson (CGT) ngsm.montfort@gmail.com et Barbara Charbotel (CCPP)

Organismes contributeurs : SSTI03, ACISMT 15, AIST Prévention active, AIST 43, SST STAS, AIPVR, SST73, MT2I, SST KEOLIS, Santé au travail du Genevois, SST 01, Animation territoriale Ain-Rhône, AGEFIPH, CARSAT RA, UMREST / CHU, Comité Maintien dans l'Emploi 69, DIRECCTE UD 38, DIRECCTE UD 73, SNCF

Action mise en veille en 2019 suite au départ des pilotes – nouveaux pilotes désignés fin 2019

Objectif général : Contribuer à prévenir l'usure professionnelle des conducteurs dans le secteur des transports urbains par une sensibilisation des employeurs et donneurs d'ordres (autorités organisatrices de mobilité) et favoriser leur maintien dans l'emploi.

Objectif spécifique 1 : Elaborer un diagnostic de l'organisation du travail et des conditions de travail des conducteurs au sein des entreprises de transport urbain, au moins dans les grandes métropoles de la région

Action 1.2.5.1 : Réalisation d'un état des lieux des études, actions efficaces, bonnes pratiques, situations à risques.....

➤ Etat d'avancement :

- 2 réunions se sont déroulées avec création de 2 sous-groupes
 - 1 sous –groupe en charge de la mise en place de l'étude épidémiologique établie sous le contrôle du Professeur CHARBOTEL de l'UMRESTTE
 - 1 sous-groupe travaillant sur la création des grilles de lecture des typologies physiques des lignes de bus et des organisations de travail
- Choix de l'outil pour le recueil des informations santé : Evrest.
- Mise en place des critères d'études de lignes, en cours.
- Création d'une la plateforme collaborative opérationnelle alimenté avec des documents en liens avec la thématique du groupe (70 documents à ce jour).
- Validation du courrier à destination des entreprises.

Prochaine étape : typologies de lignes, du matériel, et d'organisation du travail, permettant de compléter chaque questionnaire EVREST sur la partie poste de travail. Ceci permettra d'évaluer le lien santé et typologies de travail.

Groupe dynamique, motivé, à forte compétence pluridisciplinaire. Implication de l'UMRESSTE garantissant une qualité du travail.

Représentativité importante des Services de Santé au Travail impliqués dans le suivi des conducteurs de bus de la région.

Action 1.2.5.2 : Production d'un document de synthèse

Dépend de l'action précédente.

Action 1.2.5.3 : *Création d'un outil de caractérisation des contraintes matérielles, environnementales et organisationnelles*

- Pré-étude faite, première grille en cours de réalisation.
- Prises de vue vidéo
- Cahier des charges réalisé pour la mesure des efforts sur les bras des conducteurs de Bus Urbains
- points positifs : très forte motivation et réactivité des acteurs de ce sous-groupe.

Action 1.2.5.4 : *Création d'un guide de conception d'une organisation de travail et de lignes, pour préserver la santé du conducteur et la sécurité des tiers*

Dépend des actions précédentes.

Action 1.2.5.5 : *Communication de ces différents outils (synthèse, outil de caractérisation et guide de conception) au colloque 2020*

Probablement différer cette action à l'année suivante

Objectif spécifique 2 : Favoriser le maintien dans l'emploi des conducteurs et réduire la pénibilité du poste de travail des conducteurs.

Action 1.2.5.6 : *Diagnostic des freins possibles au maintien dans l'emploi des conducteurs*

Dépend des actions précédentes.

Action 1.2.5.7 : *Elaboration d'un guide méthodologique sur le retour à l'emploi*

Dépend des actions précédentes.

Action 1.2.5.8 : *Construction » d'un poste de travail adaptable aux typologies différentes des conducteurs : morphologie, sexe, permettant également une adaptation plus facile en cas de handicap physique*

Dépend des actions précédentes.

Action 1.2.5.9 : *Communication de ces travaux au colloque 2020*

Dépend des actions précédentes.

Pilote : Sandra DULIEU- sandra.dulieu@direccte.gouv.fr – DIRECCTE Pôle T - 04.72.65.58.86

Organismes contributeurs : AIST 43 (a quitté son poste donc le groupe de travail), SST La poste (s'est retiré car l'action se déroule –dans un premier temps ? - dans le secteur agro-alimentaire), Novalim, SMTA, CARSAT RA, Viaméca, Mécabourg

Objectif général : Sensibiliser les concepteurs, constructeurs et utilisateurs d'équipements de travail à l'intégration en amont des principes d'amélioration des matériels, produits et équipements pour prévenir l'usure professionnelle

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Concernant l'ensemble de cette fiche, compte tenu du nombre restreint de personnes intéressées par le sujet (2 acteurs de SST dont l'un a quitté ses fonctions), le groupe s'est resserré autour de Novalim, partenaire de l'agro-alimentaire, souhaitant travailler sur le sujet de l'investissement industriel. Les objectifs ont donc été revus avec lui.

Objectif spécifique 1 : Sensibiliser les acheteurs, maîtres d'œuvre, acheteurs d'équipements de travail (chefs d'entreprises) à la prise en compte de l'activité réelle de travail

Action 1.2.3.1 : *Elaboration d'un document regroupant les messages, les bonnes pratiques, les outils et dispositifs mobilisables*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Deux axes de travail ont été portés :

- Avec Novalim-Alimentec et ses partenaires, dans le secteur de l'agro-alimentaire : Compte tenu de l'existence de diverses plaquettes sur le sujet de l'investissement dans de nouveaux outils de productions (doc INRS, plaquettes d'autres régions), l'action s'oriente vers l'organisation d'un atelier à destination des entreprises de l'ago-alimentaire pour les sensibiliser à l'acte d'achat d'un nouvel équipement de travail, avec un zoom important sur la construction du cahier des charges ; et la diffusion des supports de sensibilisation.

- En lien avec le COTEC « favoriser la culture de prévention », rédaction d'une fiche « j'investis dans un nouvel équipement, à quoi dois-je penser ? » à destination des experts comptables, acteurs relai des petites entreprises.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

- Mise à jour et enrichissement de la rubrique Santé au travail du site Novalim-Alimentec <https://www.alimentec.com/-la-sante-au-travail-528-.html>
- L'atelier à destination des entreprises de l'agro-alimentaire, initialement prévu en 2019, a dû être annulé suite au désistement de l'entreprise accueillante et a été repoussé en 2020 faute d'avoir trouvé une autre entreprise susceptible de l'accueillir (malgré le nombre important d'entreprises inscrites).
- Diffusions des supports de sensibilisation existants sur l'acte d'investissement à l'occasion de colloques organisés par Novalim (colloque filières en novembre 2018, colloque UIMM en juin 2019, les formations proposées par Novalim et lors de salons comme Préventica et le CFIA).
- La fiche à destination des experts comptables a été rédigée début 2019 et publiée dans la revue des experts comptables « parole d'experts » n°86 du 1^{er} trimestre 2019. Elle sera également présentée en réunion du club social des experts comptables le 26/11/2019.

➤ Etapes à venir :

Mobilisation d'une entreprise pour accueillir l'atelier « investir dans un nouvel équipement industriel » en 2020, puis relance des entreprises susceptibles d'y participer.

Action 1.2.3.2 : Diffusion de ce document

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Concernant l'action à destination de des entreprises de l'agroalimentaire, le groupe a choisi de ne pas construire de support complémentaire mais pourra contribuer à la diffusion de supports existants via l'atelier, ou via le site internet de Novalim (et autres partenaires), dans le cadre de l'action « annuaire des équipementiers » (cf. ci-après).

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Cf. action 1.2.3.1

➤ Etapes à venir :

Cf. action 1.2.3.1

Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les concepteurs et constructeurs d'équipements de travail à l'intérêt de bien définir le besoin (cahier des charges) en prenant en compte le travail réel des futurs utilisateurs, les normes et les règles d'ergonomie en générale

Action 1.2.3.3 : Organisation d'une manifestation/communication

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Afin de susciter l'intérêt commercial des équipementiers, plutôt que de diffuser une information peu ciblée et donc reçue, le groupe a choisi de construire/diffuser un annuaire d'équipementiers « ayant de bonnes pratiques de conception » dans le secteur agro-alimentaire. Cet annuaire permettra de promouvoir des équipementiers ayant déjà de bonnes pratiques et d'en sensibiliser d'autres via des critères/charte d'intégration dans cet annuaire.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Le contenu informatique de l'annuaire est construit et disponible en ligne depuis le 31/01/2019 : <https://www.alimentec.com/annuaire/>

Entre le 31/01/19 et le 8/11/19 : 227 visiteurs du site annuaire, 1623 pages vues, avec une durée moyenne de visite d'environ 4mn. Les visiteurs proviennent à 57 % d'ARA, 24% d'IDF, le reste se répartissant entre le sud de la France, la Bourgogne, le Nord, l'est et la Bretagne

A ce jour, 57 équipementiers sont inscrits sur l'annuaire.

Plusieurs actions de communications ont été menées pour inciter les équipementiers à s'inscrire dans l'annuaire : conception et diffusions de flyers lors de diverses évènements organisés par le CFIA, FIM, IUMM, Novalim (réunions d'adhérents, colloque IAA, Préventica, ciblage téléphonique...)

Difficultés :

- techniques et économiques liés la construction de l'annuaire informatique (contenu/mise en page/moteur de recherche).
- Investissement en temps important pour identifier et inciter les équipementiers à s'inscrire

➤ Etapes à venir :

2020 :

- Poursuite de la diffusion de l'information aux entreprises de l'agro-alimentaire, et de la sensibilisation de ces entreprises sur la prise en compte de la santé au travail lors de tout projet d'investissement.
- Poursuite du « recrutement d'équipementiers » pour enrichir la base annuaire.

Pilote : Groupe Régional Interinstitutionnel Amiante (GRIA) : DIRECCTE - CARSAT RA - CARSAT Auvergne - OPPBTP - SST – ARS

Contributeurs : Direccte, OPPBTP, Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes, BTPST 69, AIST – la prévention active, ARS, AST 74, ACISMT 15, SST 01, ASTBTP01, AIPVR, STDV, CHS LEVALMONT, BTP Santé Prévention, SIST BTP 38, Santé Travail du Haut Vivarais, CISST, BTP 42, CISTT, Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Objectif général : Agir de manière pluri-institutionnelle en direction des donneurs d'ordres, des entreprises et des acteurs intermédiaires, dont les SST, pour accroître la maîtrise du risque d'exposition à l'amiante.

Objectif spécifique 1 : Pérenniser et renforcer les échanges entre les institutions ayant compétence sur l'amiante pour renforcer la coopération et les actions communes

Action 1.3.1.1 : *Poursuite, renforcement et élargissement du partenariat via le Groupe Régional Interinstitutionnel Amiante (GRIA)*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

- Intégration au sein du GRIA des composantes de la nouvelle région issue de la fusion des régions Auvergne et Rhône Alpes : CARSAT Auvergne, AIST la prévention active.
- Prise de contact avec de nouveaux interlocuteurs : chambre du désamiantage FFB Rhône et métropole, CAPEB
- Réunions périodiques, mises à jour des règles de fonctionnement du GRIA, mise à jour d'un règlement intérieur GRIA ARA, création d'un logo GRIA et d'un diaporama de présentation.

- Difficultés :

- o Impossibilité d'intégrer au GRIA toutes les institutions susceptibles d'être confrontés à des difficultés liées à l'amiante : refus de la MSA et de la DREAL d'intégrer le GRIA.
- o Animation de réunions en visioconférence parfois difficile notamment du fait du matériel utilisé (mauvaise audio du système de visioconférence empêchant la bonne tenue des échanges) et de l'hétérogénéité du nombre de personnes présentes de chaque côté (plus de participants côté ex-RA que d'ex-Auvergne).
- o Visioconférence DIRECCTE incompatible avec la visioconférence d'autres partenaires (ARS notamment), entraînant des difficultés (notamment impossibilité pour une des membres du GRIA de participer aux réunions.
- o Faible disponibilité de certains interlocuteurs.
- o Dysfonctionnement du SharePoint GRIA mis en ligne sur le site de l'OPPBTP, demande d'espace collaboratif demandé au national par la DIRECCTE pendant l'été, sans réponse à l'heure actuelle (novembre 2019)

- Points positifs : groupe de travail investi, dynamique et efficace, composition stable dans le temps.

➤ Etapas à venir :

- Pérennisation de ce groupe.
- Arriver à intégrer davantage les SST (recrutement d'un nouveau volontaire médecin du travail ou IPRP en cours) et d'autres institutions (DREAL...), notamment sur des actions spécifiques.
- Faire participer le groupe de travail aux réflexions à venir sur les actions à inscrire dans le cadre du PRST4.

Action 1.3.1.2 : Exploitation des retours d'expérience du terrain sous forme de synthèse des connaissances

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Etude du Service Statistiques de la DIRECCTE sur la connaissance et la prise en compte du risque amiante par les entreprises susceptibles d'intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante.
 - Synthèse de la campagne de contrôle des organismes de formation SS4 menée par l'Inspection du travail.
 - Retour sur le dispositif d'habilitation des organismes de formation SS4.
- Etapes à venir : poursuivre le partage des retours d'expérience

Action 1.3.1.3 : Rédaction de documents de référence (exemple : comment choisir un opérateur de repérage)

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Document de référence sur les « mesures environnementales de fin de travaux sur les chantiers de désamiantage SS3 avec présence de confinement » à destination des entreprises certifiées de désamiantage et des donneurs d'ordre.
 - Plaquette à destination des employeurs : « comment travailler sur ou proximité de matériaux contenant de l'amiante » - plaquette achevée mais en cours de changement de format (pour faciliter l'impression sur des imprimantes « non professionnelles »).
 - Document « comment choisir un organisme de formation SS4 » à destination des entreprises.
 - Document « comment choisir un opérateur de repérage » à destination des donneurs d'ordre / maîtres d'ouvrage en cours d'élaboration.
 - Document relatif au repérage avant travaux à destination des particuliers programmé en cours de mise en forme. Version n°2 à prévoir éventuellement en fonction des évolutions réglementaires à prévoir fin 2019 / début 2020.
- Difficultés :
 - Pas de budget disponible pour l'impression des documents donc obligation de modifier des formats de plaquettes préexistantes pour pouvoir faciliter les impressions par les tiers (abandon du format tryptique sur format A3 par exemple) et diffusion plus difficile lors des manifestations / salons (cf. point suivant).
 - Retard dans la parution des textes sur le repérage avant travaux et modifications réglementaires inattendues (annulation de textes ou d'articles d'arrêté par le Conseil d'Etat) entraînant des retards dans la parution de documents relatifs à la thématique.
 - Difficultés de coordination entre le pôle T et le département communication pour la mise en forme de la plaquette relative au repérage avant travaux à destination des particuliers.
- Etapes à venir : finalisation des documents prévus.

Action 1.3.1.4 : Diffusion de ces documents aux salons Préventica, Pollutec, ...

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Participation au salon des professionnels de l'amiante en juin 2017, à Préventica (mai 2018) et à Pollutec (novembre 2018)
 - Attente de la finalisation des documents pour pouvoir en réaliser la diffusion.

Difficultés : pas de financement pour faire des tirages papier à distribuer.

- Etapes à venir : participation aux salons Préventica et Pollutec en 2020 sous réserve de financement autre que DIRECCTE (pas de budget disponible pour ce qui concerne cette institution).

Objectif spécifique 2 : Améliorer les pratiques de la filière du désamiantage pour améliorer la prévention

Action 1.3.1.5 : *Sensibilisation des donneurs d'ordre et de leurs partenaires (coordonnateurs SPS, maîtres d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage...) sur les enjeux liés à l'Amiante.*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Conférence à destination des donneurs d'ordre à l'initiative de la CARSAT Isère en Octobre 2017.
 - Conférence sur les obligations des donneurs d'ordre relatives aux interventions de SS4 en mai 2018 (Conférence lors du salon Préventica).
- Etapas à venir : encore à définir mais sans doute en lien avec le repérage avant travaux, dès la stabilisation des textes règlementaires sur la thématique.

Action 1.3.1.6 : *Favoriser les échanges avec les entreprises de désamiantage certifiées pour échanger sur les bonnes et mauvaises pratiques*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Organisation de rencontres annuelles avec les entreprises de désamiantage ayant leur siège en ARA ou intervenant régulièrement en ARA (une réunion à Clermont et une réunion à Lyon).
 - Présentation lors de ces réunions des actualités juridiques et des nouvelles publications des différents préventeurs, point technique sur un sujet particulier (aéraulique...), bonnes et mauvaises pratiques
- Difficultés :
 - Recherche tous les ans d'une « salle gratuite » de capacité suffisante pour accueillir 150 participants environ et localisée à un endroit stratégiques pour les entreprises situées sur le territoire ex-RA.
 - Difficulté pour faire venir certaines entreprises aux réunions d'échanges (aucune participation sur les 3 dernière années d'un noyau dur d'une vingtaine d'entreprises et participation plus faible des entreprises de l'arc alpin et de l'Isère.
- Points positifs :
 - Bonne participation des entreprises auvergnates, moins satisfaisante pour les entreprises rhône-alpines mais taux de participation dans les 56/58% tous les ans en global.
 - Entreprises globalement satisfaites par le contenu et l'organisation de ces réunions : unanimité quant à la nécessité de proposer une réunion l'année suivante pour échanger entre institutionnels / préventeurs et entreprises certifiées.
 - Indication par les entreprises en 2018 que les informations transmises lors des réunions ont permis ou permettront des modifications de pratiques dans les entreprises.
- Etapas à venir :
 - Organisation et tenue des réunions 2020 (17 mars à Villeurbanne et 24 mars à Clermont) – poursuite de l'action dans les années à venir à partir des retours d'expérience des réunions tenues

Objectif spécifique 3 : Professionnaliser la filière des interventions sur matériaux amiantés (activités dites de sous-section 4) pour renforcer la maîtrise du risque d'exposition à l'amiante

Action 1.3.1.7 : *Sensibilisation des donneurs d'ordre (coordonnateurs SPS, maîtres d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage...) sur les enjeux liés à l'Amiante.*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Conférence à destination des donneurs d'ordre à l'initiative de la CARSAT Isère en Octobre 2017.
 - Conférence sur les obligations des donneurs d'ordre relatives aux interventions de SS4 en mai 2018 (Conférence lors du salon Préventica).
 - Rédaction d'un CCTP incluant des exigences relatives au repérage Amiante.
 - Mise à jour et adaptation du guide « amiante et travaux d'entretien courant en immeubles d'habitation sociale » rédigé lors du PRST2 (collaboration DIRECCTE / ARS / CARSAT RA / OPPBTP et AURA HLM).
- Etapes à venir : encore à définir mais sans doute en lien avec le repérage avant travaux, dès la stabilisation des textes règlementaires sur la thématique.

Action 1.3.1.8 et 9 : *Rédaction et diffusion d'un document d'information actualisé à destination des entreprises intervenant en sous-section 4 sur les enjeux liés à l'amiante.*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Plaquette « comment travailler sur ou proximité de matériaux contenant de l'amiante ».
 - Document « comment choisir et évaluer un organisme de formation SS4 ».
- Etapes à venir :

Action 1.3.1.10 et 11 : *Elaboration et diffusion de supports d'information (plaquette, vidéo) à destination des salariés intervenant en sous-section 4*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Plaquette à destination des salariés exposés à l'amiante relative aux effets sur la santé, le suivi médical professionnel et post professionnel – contenu finalisé et en cours de mise en forme par le département Communication de la DIRECCTE.
- Difficultés : coordination difficile entre le pôle T et le département Communication de la DIRECCTE.
- Etapes à venir : finalisation de la plaquette et diffusion via les SST.

Action 1.3.1.12 : *Diffusion du dispositif d'habilitation INRS des organismes de formation auprès des entreprises et des donneurs d'ordre*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Dispositif présenté à Préventica en mai 2018 lors d'une conférence à destination des organismes de formation SS4.
 - Dispositif également mis en avant dans le document « comment bien choisir et évaluer son OF SS4 » (document diffusé) ainsi que dans la Newsletter à destination des organismes de formation SS4 en cours d'élaboration.

- Etapes à venir : finalisation et diffusion de la newsletter à destination des OF SS4 présentant les nouveautés réglementaires SS4, les nouveautés techniques et le dispositif d'habilitation.

Objectif spécifique 4 : Faciliter l'action de la médecine du travail pour renforcer son rôle de prévention

Action 1.3.1.13 et 14 : *Création ou adaptation puis diffusion d'outils méthodologiques à destination de la médecine du travail pour faciliter la rédaction des avis prévus par la réglementation.*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Mise en place d'un groupe de travail associant plusieurs SST pour créer plusieurs outils :

- Aide à la lecture critique et à la rédaction des avis par les médecins du travail (mode opératoire, notice de poste, organisation du travail et stratégie d'échantillonnage) : outil achevé, diffusion réalisée pour les tous les SST ARA + au national via une valorisation dans un article dans le magazine RST (Références en Santé Travail) de l'INRS.
- Rédaction d'un accusé de réception relatif aux stratégies d'échantillonnage
- Création d'une trame de mode de mode opératoire pour les entreprises (en cours de finalisation).

- Etapes à venir :

- Diffusion de la trame de mode opératoire aux entreprises notamment via les SST et les organisations professionnelles.
- Mise à jour des outils par un groupe de travail de suivi.

Objectif spécifique 5 : Améliorer les pratiques en matière de collecte et de traitement des déchets amiantés pour réduire les expositions à l'amiante des salariés concernés

Action 1.3.15 : *Renforcement de la connaissance sur les pratiques de collecte et de traitement des déchets amiantés et repérer les bonnes pratiques en la matière*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Démarrage de l'action : recensement des déchetteries et classement selon les typologies (publiques/privées, déchets des particuliers/professionnels, déchets amiantés/sans amiante)

Difficultés pour trouver une source fiable et disponible pour la création de cette liste.

- Etapes à venir : lien avec l'action de l'inspection du travail sur ce sujet à envisager pour valoriser, capitaliser et synthétiser les constats lors des contrôles des IT (action de contrôle ICPE filière déchets dans le PRA – action biennale 2019-2020) et les modifications de pratiques décidées par les entreprises suite aux contrôles le cas échéant.

Action 1.3.1.16 : *Définition d'un plan d'actions visant à améliorer la protection des salariés exposés à l'amiante lors des opérations de collecte, stockage, gestion de déchets amiantés*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

- Action qui n'a pas démarrée : impossibilité de constituer un partenariat avec la DREAL rendant difficile la réalisation de l'action.

➤ Etapas à venir :

- Décision de repousser l'action à 2020 voire au PRST 4 pour pouvoir exploiter les retours des contrôles de l'inspection du travail (contrôles « risque amiante dans les déchetteries » inscrits dans la programmation du RRPA pour l'année 2019 et contrôles « ICPE – filière déchets » inscrits dans le plan d'action régional de l'inspection du travail (action pluriannuelle 2019-2020).

Pilote : Nadège GRANET - CARSAT Auvergne – nadege.granet@carsat-auvergne.fr - 04.73.42.70.74

Organismes contributeurs : MSA, AIST la prévention active, AIST 43, CCI, INRS

Objectif général : Promouvoir les outils destinés à aider les employeurs dans leur démarche générale d'évaluation des risques chimiques et en particulier l'outil informatique SEIRICH

Objectif spécifique 1 : Former à l'utilisation de l'outil informatique les préventeurs des différents intervenants pouvant être un relais auprès des entreprises

Action 1.3.2.1 : Réunions d'information

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
 - Formation des préventeurs Carsat réalisée par l'INRS en 2017
 - Formations par la Carsat, avec l'appui de la MSA, de membre des services de santé au travail (de la Haute-Loire, de l'Allier et du Cantal) et de la CCI du Puy-de-Dôme en 2018
 - Chacune des 4 caisses MSA possède 2 référents en capacité de former les équipes. Laurent LAMPIN est Formateur Grande région et il est possible de s'appuyer sur ses compétences sur le logiciel si une MSA est en difficulté
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Les préventeurs MSA, ainsi que les médecins du travail et les infirmiers sont formés.
 - Des formations collectives sont organisées (2 par an) afin de former les relais en entreprise (soit les QSE soit l'employeur).
- Etapes à venir :
 - Action terminée
 - La MSA continue à former les nouveaux arrivants et à organiser des formations collectives

Objectif spécifique 2 : Accompagner des entreprises ciblées à l'évaluation de leur risque chimique grâce au logiciel SEIRICH

Action 1.3.2.2 : Réunions d'information

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Intervention lors d'une conférence à Préventica : INRS, MSA, Carsat
 - Réunions organisées par la Carsat et la CCI par bassin d'emploi pour 2019 (Thiers – Ambert)
 - MSA Auvergne :
 - Présentation de SEIRICH lors du sommet de l'élevage en 2017 : présentation du logiciel et proposition d'inscription en formation collective (13 inscriptions en formation)
 - Animation sur le risque chimique pendant les Trophées Prévention Jeunes 2018 (100 élèves environ)
 - MSA ADL : Présentation de SEIRICH lors de Tech & Bio 2017
- Etapes à venir : /

Action 1.3.2.3 : Accompagnement à la démarche d'évaluation du risque chimique

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Objectif MSA uniquement : Accompagnement à la démarche d'évaluation du risque chimique => soit ERC avec SEIRICH (20 par an au minimum pour chacune des 4 caisses de MSA)

➤ Etapes à venir : /

Action 1.3.2.4 : Formation des référents

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Offres dans le catalogue de formations Carsat 2018, 2019 et 2020 pour la mise en œuvre de l'outil SEIRICH au niveau 1 et au niveau 2 à destination des entreprises

➤ Etapes à venir :

2 nouvelles sessions de formation par la Carsat, à destination des entreprises, prévues pour 2020

Objectif spécifique 3 : Construire et mettre en œuvre un plan d'actions pour mieux gérer les risques, et devenir autonome sur l'utilisation du logiciel INRS SEIRICH

Action 1.3.2.5 : Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur plan d'action

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Inclus dans l'ERC Seirich donc 20 par an pour chacune des 4 caisses de MSA.

➤ Etapes à venir : /

Pilote : Annette BOUQUET – DRAAF - annette.bouquet@agriculture.gouv.fr

Organismes contributeurs : DIRECCTE, MSA Ardèche Drôme Loire, MSA Auvergne, MSA Alpes du Nord, ARS, Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes, Négoces centre Est, Chambre régionale d'agriculture

Objectif général : Améliorer les connaissances en matière de prévention du risque chimique auprès des utilisateurs professionnels agricoles

Objectif spécifique 1 : Améliorer les moyens de sensibilisation à disposition des conseillers de vente en matière de santé et sécurité dans les points de vente de produits phytopharmaceutiques professionnels

Action 1.3.3.1 : Actualisation d'un kit de communication à l'attention des points de vente aux utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

3 Comités de pilotage les 9 février, 9 avril 2018 et 7 février 2019 - Validation de la version finale du totem

Points positifs : l'action part d'un existant important, la présence de tous les partenaires concernés en comité de pilotage, des partenaires ayant déjà travaillé ensemble

Difficultés : avancement du projet entre 2 réunions du COPIL, compte-tenu des agendas déjà chargés, implication variable des professionnels dans le projet malgré la présence des correspondants régionaux aux réunions.

➤ Etapas à venir : terminé

Action 1.3.3.2 : Diffusion du kit aux conseillers de vente

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Points positifs : la présence aux comités de pilotage des représentants des réseaux agricoles concernés, des partenaires ayant déjà travaillé ensemble - Depuis le dernier Copil, finalisation du financement des kits, commande et livraison aux magasins partenaires

Difficultés : avancement du projet entre 2 réunions du COPIL, compte-tenu des agendas déjà chargés, implication variable des professionnels (en nombre de magasins partenaires) dans le projet malgré la présence des correspondants régionaux aux réunions

➤ Etapas à venir : programmation et suivi de l'accompagnement du kit par la MSA et la DIRECCTE, rédaction d'un questionnaire d'enquête sur le kit de communication, à destination des distributeurs engagés.

Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les applicateurs professionnels, en exercice et à venir, à leur exposition aux produits phytopharmaceutiques

Action 1.3.3.3 : Intégration d'un cas pratique d'une application à la fluorescéine dans les formations « certiphyto »

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant : il s'avère plus judicieux de réaliser une vidéo ou de valoriser des vidéos déjà existantes, plutôt que la réalisation d'une démonstration pratique

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Travail par échanges de mails : une vidéo réalisée par la MSA de l'Ain est validée par le copil du 7 février 2020,

rédaction d'un courrier d'accompagnement à destination des organismes de formation habilités au Certiphyto

Etapes à venir : Envoi du courrier aux destinataires

Action 1.3.3.3 : *Intégration d'un cas pratique d'une application à la fluorescéine dans les formations « certiphyto »*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : il s'avère plus judicieux de réaliser une vidéo ou de valoriser des vidéos déjà existantes, plutôt que la réalisation d'une démonstration pratique

Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Travail par échanges de mails : une vidéo réalisée par la MSA de l'Ain est validée par le copil du 7 février 2020, rédaction d'un courrier d'accompagnement à destination des organismes de formation habilités au Certiphyto

- Etapes à venir : Envoi du courrier aux destinataires

Action 1.3.3.4 : *Présentation de l'évaluation du risque phytopharmaceutique puis du kit phyto aux élèves ou aux professionnels au cours de journées phytos organisées par les lycées agricoles*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

2 Comités de pilotage les 9 février et 9 avril 2018, communs avec l'action 1.3.3.1

Echanges de mails sur l'actualisation du totem d'avril à octobre 2018

Fin avril 2018 : rédaction d'une convention ARS-SRFD pour le déploiement du kit dans les établissements d'enseignement et son accompagnement

Points positifs : une volonté commune ARS et SRFD pour avancer dans ce projet, qui constitue un « sous-projet » impliquant uniquement 2 acteurs

Difficultés : avancement du projet entre 2 réunions du COPIL, et information du pilote de l'action, départ en retraite fin 2018 du correspondant ARS sans avoir finalisé le projet en interne

- Etapes à venir : finalisation des conventions avec l'enseignement, mise en place et accompagnement dans les établissements de formation partenaires, financement du projet

Action 1.3.3.5 : *Communication positive sur le port des EPI*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : nouvelle action qui a émergé lors d'un comté de pilotage – objectifs

- Identifier les raisons pour lesquelles les agriculteurs qui se protègent le font
- En déduire des arguments de communication proposés aux conseillers agricoles

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

6 avril : échange téléphonique DRAAF-ARS- laboratoire du GRePS (Unité de recherche en psychologie sociale et travail -Université Lyon 2) : proposition d'une méthodologie

9 avril : échanges au cours du COPIL, validation de la méthode, l'ARS est missionnée pour établir le cahier des charges avec le GREPs, les professionnels pour proposer un échantillon d'applicateurs.

Départ en retraite fin 2018 du correspondant ARS sans avoir finalisé le cahier des charges – projet suspendu pour l'instant, soumis à la désignation d'un nouveau correspondant à l'ARS.

Points positifs : projet ayant émergé de façon collective lors d'une réunion du comité de pilotage : projet véritablement partagé par tous, identification de l'interlocuteur pertinent

Difficultés : pas de difficultés à ce stade, mais les propositions de formations de conseillers agricoles ont reçu un accueil mitigé de la part des professionnels agricoles.

➤ Etapes à venir :

- Proposition d'un cahier des charges à l'interlocuteur, validé par le COPIL – projet suspendu pour l'instant
- Proposition d'un échantillon de professionnels support de l'action
- Réalisation du diagnostic (enquête/entretien auprès des applicateurs)
- Mise en œuvre d'un dispositif pédagogique de formation participative à destination des conseillers / prescripteurs

Autre projet : diffusion aux professionnels, d'une liste de molécules substituables par des méthodes agronomiques ou des molécules chimiques moins impactantes sur la santé

Liste rédigée par la DRAAF, en attente de validation par les membres du copil

Pilote : Franck BAK – DIRECCTE Pôle T - franck.bak@direccte.gouv.fr - 04.72.65.58.83

Organismes contributeurs : DIRECCTE, DIRECCTE UD 69, DIRECCTE UD 74, CFDT, BTPST, AIST Prévention active, CPME, CISMT 15, CISTT, CARSAT RA, SISTNI, AIST 43, AGEMETRA, AIST43 - Santé au Travail, AGEMETRA, SMI, MSA Auvergne, SSTI03, AST GRAND LYON, service autonome

Objectif général : Contribuer à protéger les travailleurs réalisant les déchargements de containers (grandes enseignes, plateformes logistiques, ports) par une meilleure prise en compte du risque lié à l'inhalation des gaz de fumigation dans les containers.

Objectif spécifique 1 : Répertorier les actions réalisées par la CARSAT (contrôles atmosphériques lors de l'ouverture des containers) et la DIRECCTE (action de contrôle nationale de l'inspection du travail)

Action 1.3.4.1 : *Collecte des informations*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant : achevé Novembre 2017
Collecte réalisée auprès des autres DIRECCTE ayant une action PRST gaz de fumigation + retour actions CARSAT

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés : achevé Mars 2018
Retour des 5 DIRECCTE concernées.
Points positifs : retour sur mesurages, moyens de prévention.
Points négatifs : régularité des participants au groupe, éloignement géographique des participants

Action 1.3.4.2 : *Rédaction d'un recueil des actions (liste et description des actions)*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant : Achevé mars 2018
Réalisation faite et présentation aux groupes des actions PRST

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
Points positifs : visibilité sur les stratégies menées.
Difficultés : pas de retour d'action de SST car thématique inconnue, idem pas de retour des entreprises

➤ Etapas à venir :
Identifier une stratégie : à priori orientation davantage sur les marchandises émissives (Axe prioritaire d'action défini en juin 2019) car nombreuses publications sur conteneurs.

Objectif spécifique 2 : Capitaliser les constats et les problématiques identifiées lors de ces actions

Action 1.3.4.3 : *Analyse des actions menées : points forts, freins, difficultés.*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
A priori difficulté à mobiliser les entreprises pour un colloque ou une action pilote - méconnaissance des SST et des entreprises sur le sujet.
Approches différentes des actions selon les régions et les préventeurs : identification polluants + mesurages, information directe des entreprises, montée en compétence des préventeurs (ARA). La problématique des

marchandises émissives n'est pas abordée dans les actions d'autres régions.

- Etapas à venir : Identifier les thématiques qui intéressent les SST pour une montée en compétence

Action 1.3.4.4 : Rédaction d'une synthèse des constats et des difficultés rencontrées lors des actions menées

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Pas de retour de SST sur des actions menées (uniquement DIRECCTE et CARSAT). Retour sur des entreprises du Nord Isère et notamment du Pils fait en juin 2019.

Difficulté : aucun retour des entreprises, absence d'actions concrètes sur les marchandises émissives

Liste des principales actions de prévention pour les marchandises émissives (octobre 2019) document à formaliser pour janvier 2020.

- Etapas à venir : orienter l'action également sur les marchandises relargantes

Recherche d'entreprises moteurs sur les marchandises émissives : prospection de la Direccte (visite de 4 grandes enseignes). Retour négatif problématique méconnue. En cours

Objectif spécifique 3 : Faire connaître les constats et les problématiques identifiées lors de ces actions à l'ensemble des préventeurs (SST, CARSAT, Inspection du Travail et MSA)

Action 1.3.4.5 : Organisation d'une journée d'échange

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
non entamée

Difficulté : impossibilité de trouver une entreprise qui témoigne sur des actions sur les marchandises émissives. Intérêt limité des SST et en concurrence avec d'autres colloques plus fédérateurs.

Attente de l'étude INRS sur les marchandises émissives publication courant 2020

Objectif spécifique 4 : En lien avec les fédérations professionnelles, faire connaître ces actions et leurs résultats au plus grand nombre possible de professionnels concernés de la région Auvergne Rhône Alpes

Action 1.3.4.6 : Présentation du recueil des actions et de la synthèse des constats et des difficultés rencontrées

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
Non entamée

Action 1.3.4.7 : Co-organisation avec les fédérations professionnelles de réunions

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
non entamée

Pilote : François MAINAND – SST01 f.mainand@sst01 en remplacement d'Agnès KARINTHI-DOYON - AST Grand Lyon - a.karinthi-doyon@astgrandlyon.fr

Organismes contributeurs : DIRECCTE, CARSAT RA, SLST 42, SST de l'Ain, Santé au travail du Genevois, Alpes Santé travail, MT2I Grenoble, AGEMETRA, PRESANCE

Objectif général : Contribuer à réduire l'exposition aux risques chimiques dans les garages par la diffusion des bonnes pratiques, la valorisation et le partage d'expériences des actions menées par les SST

Objectif spécifique 1 : *Répertorier toutes les actions réalisées ou en cours de réalisation par les SST*

Action 1.3.5.1 : *Collecte des informations : études réalisées chez les SST*

- **Etat d'avancement, points positifs – difficultés** : Finalisé pour les SST participant au groupe de travail, non démarré pour les autres. Changement d'outil de collecte des données -> passage sur un questionnaire en ligne.
- **Etapes à venir** : La récolte des informations émanant des SST en dehors de notre groupe est en cours.

Action 1.3.5.2 : *Rédaction d'un recueil des actions (liste et description des actions)*

- **Etat d'avancement, points positifs – difficultés** : Non formalisé, mais collecte terminée pour les SST du groupe de travail. Cette étape n'est pas plus simple que les autres, les projets étant très différents d'un SST à l'autre. Cette partie a été intégrée au questionnaire.
- **Etapes à venir** : à formaliser lorsque nous aurons récupéré les éléments en provenance des SST qui ne participent pas au groupe de travail.

Objectif spécifique 2 : Capitaliser les enseignements acquis et les problématiques identifiées lors de ces actions

Action 1.3.5.3 : *Analyse des actions menées : points forts, freins, difficultés*

- **Etat d'avancement, points positifs – difficultés** : Les actions menées par les participants au groupe ont été analysées. Pas de difficulté particulière. L'analyse des actions menées par les SST qui ne participent pas au groupe de travail sera plus complexe : le questionnaire a été validé et va être diffusé sous peu.
- **Etapes à venir** : Récolter les mêmes informations auprès des SST qui ne participent pas au groupe du PRST3.

Action 1.3.5.4 : *Rédaction d'une synthèse des constats, difficultés, enseignements*

- **Etat d'avancement, points positifs – difficultés** : Non démarré. La validation du questionnaire est une étape préalable essentielle.
- **Etapes à venir** : La collecte des données des autres SST va débuter en plusieurs vagues et nous devrions avoir toutes les réponses d'ici Avril 2020. La prochaine réunion a pour objectif de réaliser ce travail.

Objectif spécifique 3 : Faire connaître ces actions à l'ensemble des autres préventeurs

Action 1.3.5.5 : *Organisation d'une journée d'échange d'informations pour les différents préventeurs (SST, CARSAT, Inspection du travail, MSA)*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Non démarré. Quelques actions originales se dégagent du reste, mais nous n'avons pas encore tous les éléments.
- Etapas à venir : Points 1.5.5.3. et 1.5.3.4. doivent être au préalable finalisés. Nous prévoyons une date en fin d'année 2020. Cependant aucune date précise n'a pour l'instant été retenue. Lors des prochaines réunions du groupe de travail, nous aborderons ce sujet.

Objectif spécifique 4 : Faire connaître ces actions à l'ensemble des autres préventeurs

Action 1.3.5.6 : *Présentation du recueil des actions et de la synthèse des enseignements acquis et des difficultés rencontrées*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : non démarré.
- Etapas à venir : à faire, si nous disposons d'assez de temps pour.

Action 1.3.5.7 : *Co-organisation avec les fédérations professionnelles de réunions*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : non prévu
- Etapas à venir : non prévu

Pilote : Franck BAK – DIRECCTE Pôle T - franck.bak@direccte.gouv.fr - 04.72.65.58.83

Organismes contributeurs : SST, CEA, DIRECCTE, CFDT

Objectif général : Améliorer le niveau de connaissances des préventeurs (SST, Carsat, OPPBTP, inspection du travail) sur les nanoparticules.

Objectif spécifique 1 : Favoriser l'acquisition de connaissances sur les nanoparticules (qu'entend-on par nanoparticules ? dans quels secteurs d'activités les trouve-t-on ? réglementation applicable ? ...)

Action 1.3.6.1 : *Collecte des travaux, recherche bibliographique axé sur le repérage des nanoparticules par secteurs d'activités en Auvergne-Rhône-Alpes*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Création d'un groupe bibliographie en janvier 2019 (Direccte, SST, CEA) : constitution d'une bibliographie de référence (documents, flyers) Action fini en septembre 2019.

Création d'un groupe kit méthodologique : Juin 2019 (2 réunions) création d'outils d'aide au repérage et à la prévention. En cours.

➤ Etapas à venir :

Fusion des sous-groupes biblio Nano + kit méthodo

Réunion du groupe Kit Méthodologique en janvier 2019 pour validation de l'outil repérage des nanos.

Objectif spécifique 2 : Diffuser l'information au sein des services préventeurs

Action 1.3.6.2 : *Organisation d'un colloque d'information et de sensibilisation sur les nanoparticules*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action qui n'a pas encore démarrée. Annulation de l'objectif en raison des nombreux colloques.

Participation si possible au Congrès de Médecine de Strasbourg (juin 2020)

Organisation d'une réunion à Préventica (septembre 2020) sur les Nanos + réunions dans les CMT des SST (courant 2020)

➤ Etapas à venir :

Demande d'un créneau pour Préventica.

Demande les budgets pour le Congrès de Médecine (difficulté à obtenir avec fort risque de refus)

Action 1.3.6.3 : *Réalisation d'une plaquette, d'information et de sensibilisation sur les nanoparticules*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action qui n'a pas encore démarrée. Réalisation d'un Kit avec documents de référence et flyers déjà réalisés par INRS, SST

➤ Etapas à venir :

Réunion en janvier du groupe Nano pour validation du contenu

Action 1.3.6.4 : Diffusion de la plaquette

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action qui n'a pas encore démarrée

Diffusion à Préventica, Congrès de Médecine et lors des réunions des CMT.

- Etapas à venir :

Pilote : Dr Françoise CHRISTOFEUL – AIST Ipa (la prévention active) - f.christofeul@aistlpa.fr et Dr Pierre CHASSAGNE – AIST Ipa (la prévention active) - p.chassagne@aistlpa.fr

Organismes contributeurs : CPME, MSA Alpes Nord, CARSAT Auvergne, DIRECCTE, AIST Prévention active, AGEMETRA, AIST 43, SSTIO3, ACISMT 15

Objectif général : Contribuer à réduire le risque d'exposition professionnelle aux perturbateurs endocriniens par l'information des entreprises (1) et acteurs de la prévention (2) dans la région Auvergne Rhône Alpes.

Objectif spécifique 1 : Favoriser l'acquisition de connaissances sur les perturbateurs endocriniens par l'élaboration et la diffusion d'un kit de plaquettes d'information

Action 1.3.7.1 : *Collecte des données bibliographiques*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : terminée.

Investissement important notamment de l'ingénieur de prévention de la Direccte. En ce qui concerne la plasturgie, fait partiellement mais en raison de la réorientation de nos objectifs (cf. infra), étape non menée au terme prévu. Suivi de la réglementation européenne, fait dans le cadre de la réalisation de la liste des PE (cf. infra).

- Etapes à venir : /

Action 1.3.7.2 : *Identification des besoins d'informations des préventeurs*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Questionnaire d'évaluation des connaissances fait, transmis et analysé en 2016.

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Terminé en 2016.

- Etapes à venir :

Même type de questionnaire à la fin de l'action d'information afin d'apprécier l'impact de cette dernière. Etude de faisabilité en cours prévue en 2020 compte-tenu de l'élargissement de la région (de Auvergne à ARA).

Action 1.3.7.3 et 4 : Rédaction d'une plaquette « générale » employeurs et salariés

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Plaquette terminée en 2017, validée par l'INRS.

Difficultés au moment de l'impression : charte graphique réalisée après la finalisation de la plaquette et nombre d'impressions insuffisant. Problématique de fonctionnement des visioconférences sur 4 à 5 sites différents.

Groupe de travail très volontaire, participatif et complémentaire.

En 2018, diffusion réalisée aux SST Auvergne-Rhône-Alpes y compris SST autonomes, Carsat, MSA, Direccte, Oppbtp, Direccte Centre Val de Loire, groupe PRST Nouvelle Aquitaine, mise en ligne des fichiers numériques sur les sites Internet et Intranet de la Direccte ARA.

En 2019, poursuite de la diffusion en fonction des opportunités

➤ Etapas à venir :

En 2020, comme en 2019

Action 1.3.7.4 : Rédaction d'une plaquette « générale » "préventeurs"

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

idem 1.3.7.3

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

idem 1.3.7.3

➤ Etapas à venir :

idem 1.3.7.3

Action 1.3.7.5 : Rédaction de plaquettes « spécialisées » "salariés/employeurs"

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Plaquettes « produits phytopharmaceutiques » terminées (plaquette préventeurs et plaquette salariés/employeurs). Validées par le TRP de la Direccte ARA, par le SST de la MSA. Validée le 20/11/2019 par le groupe de travail réuni en plénière.

Plaquette « plasturgie » abandonnée malgré l'intérêt du SST de la Haute Loire (nombreuses entreprises concernées dans leur secteur). Décision collégiale en raison : du peu de disponibilité des membres du groupe de travail, et du peu de valeur ajoutée par rapport à la plaquette généraliste qui aborde la question des phtalates (principal PE dans la plasturgie).

Par contre, création d'un sous-groupe – ingénieurs Direccte/Carsat/Agémétra – qui a élaboré une liste de PE, à partir des travaux de la CE. Cette liste a été complétée par plusieurs autres informations : classification européenne (CLP), classification CIRC et autres classifications CMR, VLEP, tableaux de maladies professionnelles du régime général, liaison avec les fiches toxicologiques et Déméter de l'INRS, IBE de la base BIOTOX de l'INRS et informations relatives aux substances extrêmement préoccupantes candidates à autorisation. Ce fichier, sous un format Excel, a pour objectif d'aider les préventeurs à identifier les PE dans les entreprises (*croisement des numéros CAS indiqués dans les FDS avec ceux de la liste*) et d'avoir l'ensemble des informations utiles pour pouvoir agir dans les entreprises dans lesquelles ils auront repéré des PE.

C'est la première liste de ce type qui existe à ce jour en France. Elle a nécessité un travail colossal des 3 ingénieurs qui s'en sont chargé. Elle devrait être un outil +++pour les préventeurs en l'absence d'un étiquetage spécifique aux PE.

➤ Etapas à venir :

Diffusion des plaquettes produits phytopharmaceutiques et de la liste PE, par les mêmes canaux que pour les plaquettes généralistes.

Action 1.3.7.6 : Rédaction d'une plaquette « spécialisées » "préventeurs"

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : idem 1.3.7.5
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : idem 1.3.7.5
- Etapes à venir : idem 1.3.7.5

Objectif spécifique 2 : Diffuser l'information au sein des services préventeurs

Action 1.3.7.7 : Organisation de réunions d'information au sein des différentes structures de préventeurs

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Présentations en réunions AIST Ipa (ateliers médecins, infirmiers, IPRP, assistants techniques), Direccte RUC, UC1 et UC3 UD63, MSA Auvergne, + site internet et intranet Direccte, réunion d'information Oppbtp, SST des autres départements par les membres du groupe, diffusion sur site internet et intranet de l'AIST Ipa...

- Etapes à venir

Idem à l'occasion de la diffusion des 2 nouvelles plaquettes et de la liste.

Action 1.3.7.8 : Intervention et présentation du travail réalisé

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Réalisation d'un diaporama présentant le travail effectué et la méthodologie employée et d'un diaporama AIST Ipa plus général sur la thématique.

- Etapes à venir :

Diaporama qui va être complété.

Action 1.3.7.9 : Organisations de colloques à destination des préventeurs sur le thème des PE

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Septembre 2018, participation au colloque de la société de médecine du travail Drôme Ardèche et présentation des plaquettes et des travaux du groupe, présentation des plaquettes et des travaux du groupe à la réunion d'échanges Risque Chimique Carsat RA / SiST IPRP, présentation des plaquettes et des travaux du groupe au réseau des référents risque chimique des Carsat

- Etapes à venir :

Projet de présentation à la Société médecine du travail Auvergne et Lyon

Objectif spécifique 3 : Diffuser l'information au sein des entreprises

Action 1.3.7.10 : Diffuser le kit de plaquettes par l'intermédiaire des préventeurs

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Diffusion en cours qui se poursuit

- Etapes à venir :

Cf. point 1.3.7.2

Action 1.3.7.11 : Organisation de réunions d'information

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Suite à ce qui s'est dit à la réunion du groupe du 15/11/18, **il s'avère que ces réunions sont non pertinentes vu le sujet très spécifique**. Le groupe a donc choisi de les remplacer par **une diffusion ciblée sur un secteur d'activité** (ACISMT Cantal et AIST Ipa) ou **sur des entreprises dans lesquelles ont été repérés des PE** (croisement des FDS et de la liste PE élaborée par le groupe : action mise en œuvre par l'AGEMETRA). Ce mode de diffusion est plus opérationnel car c'est un bon levier pour inciter les employeurs à augmenter leur niveau de prévention du risque chimique dans sa globalité.

- Etapes à venir :

Poursuite de ce mode de diffusion ciblée.

Pilote : Sébastien PAQUET – MSA Auvergne - paquet.sebastien@auvergne.msa.fr - 04.73.43.75.20 et LEFEBVRE Michael - lefebvre.michael@ardechedromeloire.msa.fr

Organismes contributeurs : DIRECCTE, MSA Ardèche Drôme Loire, MSA Alpes du Nord, FRSEA, UNEP ARA, UNEP 63, Chambre d'agriculture 63, Ets départemental l'élevage 63

Objectif général : Sensibiliser les TPE et les travailleurs sur leur rôle et responsabilité en matière de prévention des chutes

Objectif spécifique 1 : Sensibiliser les exploitants agricoles aux risques de chute lors des interventions sur silos d'alimentation

Action 1.3.9.1 : *Elaboration d'une plaquette sur les interventions d'entreprises extérieures*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Plaquette existante (8000 exemplaires) + impression d'un feuillet spécifique réalisé par les organismes contributeurs sur les voies d'accès et conception des installations : stat des AT, réglementation, points de vigilance, solutions techniques, ressources disponibles, logos
- Etapas à venir : prochaine réunion le 6 décembre

Action 1.3.9.2 : *Diffusion de cette plaquette*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : au départ nous souhaitons faire réimprimer de nouvelles plaquettes et les envoyer à chaque entreprise agricole pouvant être concerné.
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Pas ou peu de budget, le nombre d'entreprises potentiellement concernées est très important, difficulté à obtenir des adresses internet valides pour de petites structures.
 - Distribution par les livreurs du Guide Pratique de la sécurité des livraisons d'aliments en élevage, accompagné de son feuillet explicatif (règles d'implantation à observer vis-à-vis de la circulation des camions...)
 - Récupération d'exemplaires de ce guide afin qu'il soit mis en distribution au cours de salons évènementiels pour lesquels la MSA sera présente notamment (exemple : 500 exemplaires pour le Salon de l'élevage)
- Etapas à venir : La diffusion du guide + feuillet par les livreurs auprès des exploitations clientes ne sera effective qu'à partir de début 2020.

Le commentaire des livreurs concernant la remise du guide a été en substance : "ça ne va servir à rien de remettre ce guide si rien n'est fait derrière, nous l'avons déjà constaté lors d'une précédente campagne d'information"...

De ce fait, Eurea souhaite en premier lieu mettre en place un groupe de travail en interne afin d'établir une grille de diagnostic permettant un état des lieux des installations les plus à risque. Ces installations identifiées seront par la suite l'objet d'un plan d'actions qui comprendra donc la remise du guide, mais aussi et surtout des mesures

correctives à mettre en œuvre, notamment au moyen de subventions, aides ou dotations de la part de la coopérative à l'attention de ses adhérents, ainsi que l'association de sociétés multi-services qui interviendraient dans les exploitations.

Les principales installations à risque sont concentrées dans les départements du 42, 63, 43 et 07.

Action 1.3.9.3 : *Elaboration/mise à jour d'un document d'aide à la conception/évaluation d'une installation d'alimentation*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : cette action est regroupée avec l'action 1.3.9.1
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : /
- Etapas à venir : /

Objectif spécifique 2 : Sensibiliser les entreprises de JEV à la prise en compte des exigences de sécurité préalablement à la réalisation d'un chantier et tout au long des différentes phases du chantier

Action 1.3.9.5 : *Organisation de rencontres inter-entreprises*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : le partenariat nécessaire sur cette action avec l'organisation professionnelle concernée n'ayant pu être mis en place, l'action est abandonnée.
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Au point mort actuellement, pas de représentant de la profession dans le groupe de travail.

Action 1.3.9.6 : *Présences lors d'évènements*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : /
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : /
- Etapas à venir : /

Objectif spécifique 3 : *Favoriser la formation à la mise en œuvre des protections collectives contre les risques de chute*

Action 1.3.9.7 : *Réalisation d'actions de formations à l'aide du module de formation sur les chutes de hauteur de la CCMSA*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : la réorientation sur un module de formation en ligne de type formation INRS est abandonnée dans le cadre du PRST3, compte tenu des interrogations soulevées lors de la dernière réunion.
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
 - Modalités prévues initialement relève de l'activité normale de la MSA 3 formations par an réalisées par chacune des 4 caisses de la MSA de la région soit 12 formations annuelles.
 - pas de partenaires de l'OPPBT ou de la CARSAT, besoin d'appuis des autres partenaires de la prévention sur un projet aussi ambitieux.
- Etapas à venir :
 - 1^{ère} rencontre le 19 juin 2019 à laquelle étaient présents :
François-Xavier THOMAS - Ingénieur Conseil CARSAT R-A

Jean-Pierre COHADON – Adjoint du Chef d'Agence OPPBTP AU R-A

Olivier BRIAL, Ingénieur de Prévention – DIRECCTE

Sébastien PAQUET – Responsable PRP MSA AUVERGNE

Michaël LEFEBVRE – Responsable PRP MSA ARDECHE DROME LOIRE

- Suite à cette 1^{ère} rencontre, un certain nombre de questions soulevées par la Direction CARSAT + inadéquation ambition / moyen / objectifs pour l'année 2020 pour l'OPPBTP.
Au vu de ces éléments, pas de suite donnée.

La fiche point d'avancement présentée ci-dessous est celle mise à jour en 2018. Les actions se sont poursuivies mais la fiche n'a pas encore fait l'objet d'une actualisation.

Pilotes : Christophe BONNAUD - CARSAT Auvergne - christophe.bonnaud@carsat-auvergne.fr et Claude VADEBOIN - CARSAT Rhône Alpes – claud.vadeboin@carsat-ra.fr

Organismes contributeurs : ARACT, DIRECCTE, DIRECCTE UD 43, DIRECCTE UD 38, ACISMT 15, AIST Prévention active, AIST 43, Alpes santé travail, SSTA La Poste

Objectif général : Faciliter l'accès à une offre de service lisible et adaptée en prévention des RPS pour les entreprises de la région.

Objectif spécifique 1 : Améliorer le traitement des demandes individuelles ou collectives en prévention des risques psychosociaux par un renforcement des échanges entre les partenaires de la région

Action 1.3.10.1 : 1 Création d'un réseau local interinstitutionnel

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Expérimentation d'une coordination des institutionnels (Direccte, SiST, Carsat, Aract), sur le territoire de l'AIST43. Organisation d'une réunion d'échange autour de nos pratiques d'intervention le 22/06/2018 au Puy en Velay. Quelques rencontres informelles d'agents de terrain ont eu lieu depuis sur des cas d'entreprises en difficulté. Nous avons eu des difficultés pour organiser la réunion d'échanges faute de budget alloué au PRST3.

➤ Etapes à venir :

Proposition d'étendre cette action sur les autres territoires de la région. Publication d'un guide interne pour aider les partenaires dans l'organisation d'un réseau. La faible représentation des SiST dans le COTEC pourrait être un frein.

Action 1.3.10.2 : Rédaction et diffusion d'un guide de bonnes pratiques

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Plutôt que d'éditer un n^{ième} guide de bonnes pratiques, il est proposé de lancer une communication sur les documents déjà existants.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Recensement des guides régionaux existants, publiés par les partenaires dans le cadre du PRST2.

➤ Etapes à venir :

Rechercher les modalités de communication sur les documents existants.

Objectif spécifique 2 : Favoriser le repérage des offres de services par les entreprises

Action 1.3.10.3 : *Élaboration d'un document présentant les typologies d'intervention en RPS permettant aux acteurs de l'entreprise de se repérer*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action non commencée

Action 1.3.10.4 : *Création d'un répertoire des offres de services des partenaires sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes en prévention des RPS*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Recensement des offres de service sur le département de la Haute-Loire, dans le cadre de la création du réseau des institutionnels.

- Etapes à venir :

Action 1.3.10.5 : *Diffusion des deux supports « type d'intervention en RPS » et « répertoire »*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Cette action sera mise en œuvre après finalisation des actions précédentes.

Objectif spécifique 3 : Favoriser l'accès des entreprises de la région à un réseau de consultants spécialisés en prévention des risques psychosociaux de qualité

Action 1.3.10.6 : *Harmonisation du référencement des consultants RPS en région au regard des besoins des entreprises*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Harmonisation des critères d'entrées dans le réseau des consultants RPS entre Auvergne et Rhône-Alpes.

Difficultés : préexistence de réseaux dans le cadre du PRST2 en Auvergne et Rhône-Alpes avec des modalités de pilotage différentes.

- Etapes à venir :

Relancer le réseau sur le territoire auvergnat.

Action 1.3.10.7 : *Diffusion de l'information sur l'existence du réseau via les partenaires*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Cette action sera mise en œuvre après finalisation de l'action précédente.

Action 1.3.10.8 : *Animation partenariale du réseau des consultants RPS*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Cette action sera mise en œuvre après finalisation de l'action précédente.

Action 1.3.10.9 : *Synthèse des retours d'expérience issus du travail du réseau de consultants, Diffusion de la synthèse*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Cette action sera mise en œuvre après finalisation de l'action précédente.

La fiche point d'avancement présentée ci-dessous a été actualisée en 2018. Cette action n'a pas été poursuivie en 2019.

Pilote : Abdahim ELBAZ – AST Grand Lyon - a.elbaz@astgrandlyon.fr

Organismes contributeurs : AIST La prévention active, DIRECCTE Pôle T

Action qui n'a pas démarrée à ce jour.

Objectif général : Faciliter la mise en place de politiques de prévention intégrant le risque routier comme un risque professionnel à parti entière dans les entreprises et associations d'aide à domicile en sensibilisant l'ensemble des acteurs concernés à son importance pour une prise en compte du travail réel

Objectif spécifique 1 : Échanger sur les actions, outils et bonnes pratiques développés par les SSTI en vue de faciliter leur déploiement éventuel

Action 1.3.11.1 : *Constituer un groupe de travail avec les différents acteurs des SSTI pour la démarche de prévention du risque routier*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action qui n'a pas encore démarrée.

➤ Etapas à venir :

Action 1.3.11.2 : *Elaborer un guide méthodologique sur l'offre de service régionale de prévention du risque routier à destination des SSTI*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action qui n'a pas encore démarrée.

➤ Etapas à venir :

Action 1.3.11.3 : Réalisation d'un document de synthèse de la démarche à destination des fédérations professionnelles et des financeurs potentiels d'aides.

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action qui n'a pas encore démarrée.

- Etapas à venir :

Action 1.3.11.4 : Diffusion, par les SSTI, du guide méthodologique aux entreprises et associations d'AAD

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action qui n'a pas encore démarrée.

- Etapas à venir :

Objectif spécifique 2 : Accompagner à l'intégration du risque routier dans le DUERP et favoriser la mise en place d'actions de prévention du risque routier au sein des entreprises et associations dans le secteur des services à la personne

Action 1.3.11.5 : Sensibiliser les employeurs à la démarche de prévention du risque routier lors de manifestation de sensibilisation (par les SSTI).

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapas à venir :

Action 1.3.11.6 : Accompagner les entreprises et associations à identifier les situations liées aux déplacements professionnels et évaluer les expositions à ces situations

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapas à venir :

Action 1.3.11.7 : Accompagner les entreprises et associations à définir un plan d'action de prévention suite à cette première évaluation (technique, humain, organisationnel)

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapas à venir :

Pilotes : Magali DUBOIS WILD - ARACT Auvergne Rhône Alpes - m.dubois-wild@anact.fr et Damien GRANIER - ARACT Auvergne Rhône Alpes – d.granier@anact.fr

Organismes contributeurs : CARSAT Auvergne, CARSAT RA, DIRECCTE, DIRECCTE UD 73, CGC, U2P, SSTA Markem-Imaje, SSTA La poste, ACISMT 15, AIST Prévention active, AIST 43, Alpes Santé travail

Objectif général : Développer une offre de service régionale en matière de qualité de vie au travail notamment en direction des TPE/PME

Objectif spécifique 1 : Clarifier la définition de la QVT et différencier les démarches de prévention des RPS des démarches de QVT

Action 2.4.1.1 : Formalisation de repères communs entre institutionnels sur la QVT

- État d'avancement, points positifs – difficultés :

Avancement et points positifs

- Le partage d'une vision commune de la QVT et l'identification des sujets importants à travailler avec l'entreprise sur la QVT ont été réalisés, ainsi que de l'identification de différences entre QVT-RPS
- Des échanges autour de l'offre de service ont commencé lors de la réunion du mois d'août 2018. Nécessité de travaux sur une journée entière pour amorcer la réalisation de l'objectif 2 (contenu – architecture – complémentarité des partenaires sur l'offre)
- Un temps de transfert sur la QVT (repères, méthodes, REX d'accompagnement) a été réalisé par les pilotes au sein du groupe de travail en avril 2019. Ce temps de transfert a fait émerger une volonté collective du groupe de co-organiser deux journées d'échange (type colloque), en décembre 2019, à destination des partenaires et acteurs de la prévention (équipe pluridisciplinaire des SST, Carsat, agents de la Direccte, Aract, MSA, OPPBTP)

Difficultés

Territoire géographique large : les personnes viennent de multiples sites et difficultés à pouvoir se retrouver. Néanmoins, le système de visiophonie entre sites de l'Aract (Clermont-Ferrand / Lyon) a permis depuis le mois de septembre 2019 de limiter les temps de déplacement.

Manque de moyens (humains, financiers...) pour l'organisation des colloques prévus en décembre 2019, malgré un effort financier de la part des partenaires

- Étapes à venir : Journées d'échanges de type colloque organisés en décembre 2019 auprès des partenaires et acteurs de la prévention (12 décembre à Clermont-Ferrand / 17 décembre à Lyon)

Objectif spécifique 2 : Construire et diffuser une offre de service QVT régionale à destination des TPE/PME

Action 2.4.1.2 : Construction d'une offre de service régionale (acteurs, dispositifs, outils, etc.) sur la base des retours d'expériences et des repères communs des partenaires

- État d'avancement, points positifs – difficultés : Les temps de préparation des colloques de décembre 2019 permettent d'initier une réflexion sur l'offre de service QVT régionale. A rediscuter en janvier 2020 avec le GT...

- Étapes à venir : /

Action 2.4.1.3 : *Diffusion des repères communs et d'une offre de service en QVT*

- État d'avancement, points positifs – difficultés : Travail à réaliser en 2020
- Étapes à venir : possibilité d'organiser des matinales QVT à destination des entreprises

Pilotes : porteur : Thésame ; pilotes : Thésame (actions 2.4.2.1, 2.4.2.2, 2.4.2.3), ARACT (actions 2.4.5.2, 2.4.5.6, 2.4.2.14, 2.4.2.15), ECAM (actions 2.4.2.7, 2.4.2.8, 2.4.2.9, 2.4.2.16, 2.4.2.17), CARSAT (2.4.2.10, 2.4.2.11, 2.4.2.12, 2.4.2.13)

Organismes contributeurs : AGERA, APICIL, ARACT, CARSAT RA, DIRECCTE Pôle 3^E, DIRECCTE Pôle T, ECAM, Région Auvergne - Rhône-Alpes, THESAME

Objectif général : Favoriser l'intégration de la SQVT PG dans les démarches de développement organisationnel et économique des entreprises

Objectif spécifique 1 : Professionnaliser et conduire une animation les écosystèmes des entreprises

Action 2.4.2.1 : *Elaboration d'outils d'accompagnement tenant compte de la maturité de l'entreprise (outil/référentiel)*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Action en cours de déploiement au-delà des acteurs touchés jusqu'à présent

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Grille de caractérisation des typologies d'entreprises et spécificités filières, Indicateurs de performance globale croisant la santé et la performance, Diagnostic de maturité organisationnelle et managériale

➤ Etapes à venir : diffusion des livrables (fait) ; tournée dans 6 lieux différents pour présenter la démarche Elence et les outils produits.

Action 2.4.2.2 : *Accompagnement d'entreprises dans des démarches de SQVTPG*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Action en cours de déploiement au-delà des acteurs touchés jusqu'à présent

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés : 55 entreprises impliquées ; construction de démarches d'accompagnement des entreprises dans leur projet de développement

➤ Etapes à venir : déploiement vers d'autres entreprises, branches, réseaux, territoires ; tournée dans 6 lieux différents pour présenter la démarche Elence et les outils produits.

Action 2.4.2.3 : *Expérimentation des outils avec les entreprises recrutées*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Action en cours de déploiement au-delà des acteurs touchés jusqu'à présent

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés : 55 entreprises impliquées

➤ Etapes à venir : déploiement vers d'autres entreprises, branches, réseaux, territoire ; tournée dans 6 lieux différents pour présenter la démarche Elence et les outils produits.

Action 2.4.2.4 : *Création d'un réseau de consultants ressource santé et performance de qualité pour accompagner les entreprises dans leur démarche de SQVTPG*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Action en cours de déploiement au-delà des acteurs touchés jusqu'à présent ; mise en place d'une communauté des consultants et développement d'une ingénierie de programmes

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : 50 consultants impliqués : constitution d'un réseau d'experts en santé et performance (méthodologie et formation d'un panel de consultants)
- Etapes à venir : recruter davantage de consultants, diffuser les outils

Action 2.4.2.5 : *Constitution d'une plateforme régionale d'échanges interacteurs*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Non aboutie

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : création d'un espace collaboratif
- Etapes à venir : élargir le réseau, faire connaître la plateforme d'échange, organiser des événements réunissant les consultants

Action 2.4.2.6 : *Organisation de cycles d'échanges inter-acteurs sur la Santé-qualité de vie au travail et performance globale*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Tournée en cours dans 6 lieux différents pour présenter la démarche Elence et les outils produits

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : animation de cycles d'échanges (30) pour la partager l'expérience, faire témoigner les entreprises, bénéficier de l'apport d'experts ; communauté LinkedIn : 180 acteurs
- Etapes à venir : poursuivre l'organisation de ces échanges

Objectif spécifique 2 : Favoriser la montée en compétences des acteurs de l'entreprise en SQVTPG

Action 2.4.2.7 : *Intégration de la démarche SQVTPG dans les programmes pédagogiques de formations initiales des écoles d'ingénieurs et de management*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : 26 grandes écoles impliquées ; conception de capsules pédagogiques à destination des grandes écoles ; guide à destination de l'enseignement supérieur ; boîtes à outils, partage de bonnes pratiques
- Etapes à venir : poursuivre l'animation du réseau, l'élargir ; action en cours de déploiement au-delà des acteurs touchés jusqu'à présent ; mise en place d'une communauté de formateurs

Action 2.4.2.8 : *Création d'outils pour faire évoluer les référentiels de compétences et les modules de formation des écoles d'ingénieur et de management*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : création d'un référentiel de compétences en santé, QVT et performance globale et de kits d'outils pédagogiques ; conception de capsules pédagogiques à destination des OPCO ; guide à destination des OPCO ; boîtes à outils, partage de bonnes pratiques
- Etapes à venir : diffuser les livrables, les enrichir ; action en cours de déploiement au-delà des acteurs touchés jusqu'à présent ; mise en place d'une communauté de formateurs

Action 2.4.2.9 : *Faire l'état des lieux des référentiels et modules de formation modifiés dans les écoles d'ingénieur et de management*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : cf. 2.4.2.8 fait

Action 2.4.2.10 : *Intégration dans les programmes pédagogiques de formations continues la santé qualité de vie et performance globale*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : création de capsules pédagogiques conception de capsules pédagogiques à destination des OPCO ; guide à destination des OPCO ; boites à outils, partage de bonnes pratiques
- Etapes à venir : enrichissement des livrables ; action en cours de déploiement au-delà des acteurs touchés jusqu'à présent ; mise en place d'une communauté de formateurs

Action 2.4.2.11 : *Création d'outils pour faire évoluer les référentiels de compétences et les modules de formation des organismes de formation continue*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : création de capsules pédagogiques ; conception de capsules pédagogiques à destination des OPCO ; guide à destination des OPCO ; boites à outils, partage de bonnes pratiques
- Etapes à venir : diffusion des livrables, déploiement vers organismes de formation ; action en cours de déploiement au-delà des acteurs touchés jusqu'à présent ; mise en place d'une communauté de formateurs

Action 2.4.2.12 : *Faire l'état des lieux des référentiels et modules de formation modifiés*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : cf. 2.4.2.10 Fait.

Objectif spécifique 3 : Animer, professionnaliser et mettre en dynamique les acteurs du projet en vue d'une pérennisation et d'un déploiement de l'action

Action 2.4.2.13 : *Elaboration d'un corpus partagé de référence en matière de SQVTPG*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : production d'un corpus de connaissances communes
- Etapes à venir : diffusion et enrichissement ; action en cours de déploiement ; mise en place d'un processus d'enrichissement permanent

Action 2.4.2.14 : *Définition des conditions de pérennisation et de déploiement pour l'intégration des questions de santé qualité de vie et performance globale dans les entreprises*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : en cours
Nouvelle gouvernance, nouvelle organisation, nouvelles définition et réparation des rôles
Processus d'intégration des partenaires sociaux et services de santé au travail en cours
- Etapes à venir : mettre en place la gouvernance décidée et ses différents niveaux ; créer et animer les communautés d'acteurs

Action 2.4.2.15 : *Définition des conditions de réussite des dispositifs d'accompagnement et de formation des entreprises en SQVTPG*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Nouvelle gouvernance, nouvelle organisation, nouvelles définition et réparation des rôles

- Etapes à venir : mettre en place la gouvernance décidée et ses différents niveaux ; créer et animer les communautés d'acteurs

Action 2.4.2.16 : *Installation d'un conseil scientifique pour alimenter les différents chantiers du projet*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : conseil installé

Nouvelle gouvernance, nouvelle organisation, nouvelles définition et réparation des rôles

Création d'une communauté des chercheurs

Mise en place d'une mission liée à l'innovation et à l'expérimentation

- Etapes à venir : création et animation des communautés citées ci-dessus

Action 2.4.2.17 : *Lancement d'une thèse analysant la performance globale sous l'angle de la relation entre l'entreprise et ses relations avec son environnement (sous-traitants)*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : thèse lancée ; étude réalisée par l'IREGE

Action 2.4.2.18 : *Organisation de séminaires/colloques pour présenter les travaux*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : 30 évènements, 2 colloques

- Etapes à venir : organisation d'autres évènements ; tournée dans 6 lieux différents pour présenter la démarche Elence et les outils produits.

Pilote : Séverine VARAS – AGEMETRA - s.varas@agemetra.org

Organismes contributeurs : Université Lyon 1, Alpes santé travail, CARSAT RA, CARSAT Auvergne, DIRECCTE

Objectif général : Informer les travailleurs sur ses droits et les démarches réalisables de sa part, les employeurs sur les différents dispositifs concourant au maintien dans l'emploi afin de faciliter le maintien dans l'emploi du salarié, les professionnels de santé sur les acteurs et dispositifs à mobiliser

Objectif spécifique 1 : informer les travailleurs et les employeurs sur les enjeux et possibilités de maintien dans l'emploi, travailleurs sur les démarches qu'ils peuvent conduire y compris en arrêt de travail

Action 2.5.1.1 : Créer un kit de communication à destination des entreprises et salariés

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : souhait de concevoir un document simple et synthétique, un seul support quelle que soit la cible (salariés, entreprises, RH)
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : réunion de conception programmée
- Etapes à venir : Non définie

Action 2.5.1.2 : Organisation de réunions collectives d'information sur les ressources, démarches et moyens du maintien en emploi, avec présentation d'expériences réussies

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : Projet semble prématuré compte tenu du contexte
Abandon
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Projet semble prématuré compte tenu du contexte
Abandon
- Etapes à venir : Non définie

Objectif spécifique 2 : Informer les professionnels de santé sur les acteurs et les dispositifs à mobiliser pour faciliter le maintien en emploi et éviter la désinsertion professionnelle

Action 2.5.1.3 : *Information* professionnels de santé sur les démarches du maintien dans l'emploi : acteurs et dispositifs à mobiliser

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : nouvelle cible : professionnels de santé
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Questionnement sur la légitimité du groupe
- Etapes à venir : Non définie

Action 2.5.1.4 : *Elaboration d'un outil à disposition des salariés, facilitant la coordination des acteurs du maintien en emploi*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : abandon
- Etapes à venir : non défini abandon

Objectif spécifique 3 : Sensibiliser les salariés et les employeurs sur l'usure professionnelle et la gestion de la fin de

Action 2.5.1.5 : *Recensement de tout ce qui existe en matière de sensibilisation des salariés et des employeurs, sur ce sujet par les syndicats, les branches, Compiler les informations dans un document de synthèse*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : Lien avec le groupe sur l'usure professionnelle abandon, transfert à action 1.2.1
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapas à venir : non défini

Action 2.5.1.6 : *Sensibiliser les salariés sur les dispositifs de formation à leur disposition, Sensibiliser les employeurs sur les formations à l'acquisition des compétences socle*

- Evolution de l'action prévue le cas échéant : Lien avec le groupe sur l'usure professionnelle abandon, transfert à action 1.2.1
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapas à venir : non défini

La fiche point d'avancement présentée ci-dessous est celle mise à jour en 2018. Les actions se sont poursuivies mais la fiche n'a pas encore fait l'objet d'une actualisation.

Pilote : Dr Jean-Baptiste FASSIER - UMRESTTE - jean-baptiste.fassier@univ-lyon1.fr

Organismes contributeurs : Cancéropôle régional CLARA, Institut national du cancer, Métropole de Lyon, DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes, Caisse de retraite et de prévoyance des clercs de notaires (CRPCN)

Organisations participantes : ALDES, CASINO, SNCF, AST Grand Lyon, Agemetra, Hospices Civils de Lyon, centre Léon Bérard, Ligue contre le cancer – 69, JURIS SANTE, EUROPA DONNA, Entreprise & Cancer, CARSAT RA - Service social, CARSAT RA - Service prévention, Assurance maladie - service médical régional, CAP EMPLOI, Médecine générale, ARS, ANACT, DIRECCTE

Objectif général : Faciliter le retour au travail, le maintien dans l'emploi et la qualité de vie au travail après un cancer du sein

Objectif spécifique 1 : Développer une intervention pour faciliter le retour au travail après un cancer du sein

Action 2.5.2.1 : *Constituer un Comité stratégique (COS) associant les différentes parties prenantes impliquées (patientes et associations, entreprises, professionnels de santé et institutions)*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

le comité stratégique a été constitué ; 6 réunions plénières ont été tenues ; une charte de partenariat a été rédigée et un **article scientifique** [1] est en cours de publication ; les points positifs ont été la contribution active des membres du comité stratégique, et leur participation pérenne

➤ Etapas à venir :

les prochaines étapes sont les suivantes :

- **Réunion plénière n°7** du comité stratégique le 23.01.2020
- signature officielle de la charte durant le forum du Cancéropôle régional CLARA (**conférence de presse** prévue le mercredi 25.03.2020)
- poursuite des réunions du comité stratégique (deux à trois fois par an) pour accompagner la suite du projet (implantation et évaluation de l'intervention)

Action 2.5.2.2 : *Procéder à l'évaluation des besoins du point de vue de toutes les parties prenantes*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Un **article scientifique** a été rédigé pour diffuser les résultats de l'évaluation des besoins [1] ; les difficultés ont porté sur l'évaluation des besoins du point de vue des plus petites entreprises, et du point de vue des femmes socialement défavorisées

➤ Etapas à venir :

l'étape d'évaluation des besoins est considérée actuellement comme terminée

Action 2.5.2.3 : Rédiger le modèle logique du programme (théorie et modalités d'intervention)

➤ Evolution de l'action prévue: l'action prévue sera terminée après la réunion du COS du 23.01.2020

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Il reste à finaliser les **supports d'information** de l'intervention : un « passeport patientes » et un « guide pratique employeur » ont été rédigés pour faciliter les interactions entre les patientes (bénéficiaires de l'intervention), leur médecin du travail, les acteurs de leur entreprise (direction, encadrement, collègues) et les personnes ressources chargées de maintien en emploi (CAP EMPLOI, cellules de maintien en emploi des services de santé au travail, etc.)

➤ Etapes à venir :

- évaluation des supports d'information (en cours)
- modifications et finalisation par l'agence de communication (agence Hey Oh !)

Objectif spécifique 2 : Tester et évaluer cette intervention à l'échelle territoriale de la Métropole

Action 2.5.2.4 : Réalisation d'une étude pilote à échelle restreinte associant des entreprises volontaires

➤ Evolution de l'action prévue : l'étude pilote sera conduite durant le troisième-quatrième trimestre 2020

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

du retard été pris sur le calendrier initial suite aux contraintes d'élaboration et d'évaluation des supports d'information de l'intervention

➤ Etapes à venir :

les prochaines étapes sont de déposer le protocole de l'intervention auprès du promoteur de l'étude (hospices civils de Lyon) chargées de son côté de demander les autorisations réglementaires appropriées (comité de protection des personnes, CNIL)

Action 2.5.2.5 : Evaluation de cette intervention et des conditions de son implantation à une plus grande échelle territoriale

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés : cette action n'a pas encore commencé

➤ Etapes à venir :

il est prévu de commencer cette action à l'issue de l'étude pilote, c'est-à-dire à l'horizon début 2020

Pilotes : Sophie CHERMAT – DIRECCTE Pôle T - sophie.chermat@direccte.gouv.fr - 04.72.65.58.81 et Christine JAKSE – DIRECCTE SESE - christine.jakse@direccte.gouv.fr

Organismes contributeurs : AGEFIPH, MSA, CARSAT RA, CARSAT Auvergne, Pôle Emploi, Sécu Indépendants, DIRECCTE Pôle 3^e, DIRECCTE Pôle T, DIRECCTE SESE, Maison Loire Autonomie

Objectif général : Quantifier et caractériser les situations d'inaptitude au poste de travail sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Objectif spécifique 1 : Harmoniser les différents questionnaires sur l'inaptitude utilisés par les SST (auvergnat, rhônalpin, BTP)

Action 2.5.3.1 : *Elaboration d'un questionnaire Inaptitude commun à tous les SST d'Auvergne-Rhône-Alpes*

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Lancement de travaux techniques afin d'identifier et définir une méthode de collecte des éléments d'information utiles à une observation des déclarations d'inaptitude pouvant faire l'objet d'une exploitation statistique et permettre ainsi, par la mise à disposition des acteurs de la prévention des risques professionnels et du maintien dans l'emploi, l'engagement d'actions territoriales ciblées.

Organisation d'une remontée semi-automatisée de données informatisées via les services de santé au travail interentreprises (SSTI) pour la construction d'indicateurs quantitatifs sur l'inaptitude médicale afin de permettre un redressement d'études ultérieures par questionnaires sur échantillonnage. Les données seront nominatives pour les extractions faites par un médecin du travail sur son secteur et anonymisées pour l'export des données de l'ensemble du service à destination de traitement statistique.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Des contacts ont été pris auprès des éditeurs de logiciels par l'inspection médicale du travail pour vérifier la faisabilité et les conditions de mise à disposition des services de santé au travail des requêtes permettant l'extraction et édition dans des formats exploitables de ces données. La réalisation de ces requêtes par les fournisseurs facilitera l'homogénéisation des éléments extraits par les services de santé.

➤ Etapes à venir :

Une démarche a été engagée auprès de PRESANCE pour lui proposer un partenariat PRESANCE –DIRECCTE afin de faciliter la mise à disposition de ces requêtes et la mobilisation de tous les services de santé. Cette proposition doit être prochainement être étudiée dans les instances de gouvernance de l'association.

Les services autonomes feront l'objet d'une démarche distincte et spécifique de recueil des informations via l'inspection médicale du travail. Des précautions particulières devront être prises lors de l'exploitation des données recueillies auprès de ces services, les pratiques des médecins du travail en matière d'inaptitude étant différentes de celles mises en œuvre dans les services de santé au travail interentreprises.

Une fois l'ensemble des conditions de lancement de la démarche réunies, celle-ci sera présentée par la Direccte aux services de santé au travail (direction et CMT) afin de recueillir leur accord et engagement formel. Les médecins inspecteurs conduiront en parallèle, une démarche de sensibilisation et de mobilisation des médecins du travail.

Le suivi général de la démarche sera assuré par le CROCT, son suivi opérationnel par le comité de pilotage dont une réunion sera programmée dans la même configuration début septembre.

Objectif spécifique 2 : Analyser les données sur le plan quantitatif et qualitatif

Action 2.5.3.2 : Recueil des données à partir du questionnaire harmonisé

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Renseignement par des médecins volontaires de questionnaires qualitatifs

- Un projet de questionnaire anonymisé, tiré de l'expérience des questionnaires utilisés lors des enquêtes antérieures, a été établi.
- Ce questionnaire doit être testé par une dizaine de médecins du travail volontaires qui seront contactés à cette fin par les médecins inspecteurs, avec pour objectif, une validation du questionnaire fin août. Les réflexions seront engagées, si la démarche proposée à PRESANCE est accueillie favorablement, afin que les développements des systèmes d'information des SSTI intègrent la gestion de ces questionnaires, et notamment, afin de simplifier la charge de saisie des médecins, la reprise automatisée dans le questionnaire des données non médicales.
- Le processus de recueil des questionnaires couvrira la période septembre – décembre 2018.
- Il est proposé que l'ensemble des médecins du travail de la région, services autonomes compris, soient invités à renseigner les questionnaires durant la période de septembre ou octobre à fin décembre

➤ Etapas à venir :

Les médecins inspecteurs contactent des médecins du travail volontaires pour l'expérimenter le projet de questionnaire, avec un retour d'expérience attendu.

PRESANSE n'ayant pas donné suite aux sollicitations de la Direccte, cette étape n'a pas pu avancer.

Action 2.5.3.3 : Animation du groupe d'enquêteurs dans la passation et la récupération des questionnaires

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Le questionnaire doit être testé par une dizaine de médecins du travail volontaires qui seront contactés à cette fin par les médecins inspecteurs, avec pour objectif, une validation du questionnaire fin août. Les réflexions seront engagées, si la démarche proposée à PRESANCE est accueillie favorablement, afin que les développements des systèmes d'information des SSTI intègrent la gestion de ces questionnaires, et notamment, afin de simplifier la charge de saisie des médecins, la reprise automatisée dans le questionnaire des données non médicales.

➤ Etapas à venir :

Les médecins inspecteurs contactent des médecins du travail volontaires pour l'expérimenter le projet de questionnaire, avec un retour d'expérience attendu

PRESANSE n'ayant pas donné suite aux sollicitations de la Direccte, cette étape n'a pas pu avancer.

Action 2.5.3.4 : Analyse des données sur le plan statistique et qualitatif

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Cf. avancée de l'action 2.5.3.3

PRESANSE n'ayant pas donné suite aux sollicitations de la Direccte, cette étape n'a pas pu avancer.

Action 2.5.3.5 : Diffusion des résultats lors de différentes manifestations : colloques, réunions professionnelles, etc.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Cf. avancée de l'action 2.5.3.3

PRESANSE n'ayant pas donné suite aux sollicitations de la Direccte, cette étape n'a pas pu avancer.

Objectif spécifique 3 : Pérenniser l'observatoire des inaptitudes

Action 2.5.3.6 : Création d'un observatoire pérenne de l'inaptitude

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Cf avancées de l'action 2.5.3.1

La fiche point d'avancement présentée ci-dessous est celle mise à jour en 2018, la fiche n'ayant pas été actualisée.

Pilotes : Gaëlle SOTIN – ANPAA - gaelle.sotin@anpaa.asso.fr et Irène GOURAUD - Préfecture du Rhône – MDELCA - irene.gouraud@rhone.gouv.fr

Organismes contributeurs : SSTA Michelin, ACISMT 15, AIST La prévention active, ANPAA, SIST BTP 38, AGEMETRA, STDV, Santé au travail du genevois, AIST43, STAS, DIRECCTE UD 42, SIST BTP 69, SSTA EDF, Fondation BTP, Préfecture du Rhône

Objectif général : Améliorer la prévention et la gestion des situations d'addictions en milieu professionnel

Objectif spécifique 1 : Améliorer la connaissance des services de santé au travail des pratiques addictives en milieu professionnel

Action 2.6.1 : *Diagnostic auprès des services de santé travail pour connaître la perception, les besoins, les pratiques des équipes pluridisciplinaires sur les addictions en entreprise*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : A ce jour, le groupe de travail a élaboré un questionnaire d'enquête adapté d'une enquête menée il y a 10 ans au niveau national. Il a été transmis à tous les services de santé au travail de la région. Nous avons collecté 199 réponses. Une relance est à prévoir pour tenter de recueillir encore quelques réponses avant analyse et diffusion des résultats.

Nous n'avons pas rencontré de difficulté majeure dans la mise en œuvre de cette action à ce stade si ce n'est le changement de pilote au sein de la Direccte.

- Etapes à venir : Synthèse des résultats et production d'un document de communication et de restitution.

Action 2.6.2 : *Communication sur les résultats du diagnostic auprès des SST*

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Suite au départ du pilote du groupe de travail, cette action n'a pas progressée.
- Etapes à venir : Action susceptible d'être redéfinie et redémarrée dans le cadre du PRST 4.

Action 2.6.3 : Formation des équipes pluridisciplinaires

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Suite au départ du pilote du groupe de travail, cette action n'a pas progressée.
- Etapes à venir : Action susceptible d'être redéfinie et redémarrée dans le cadre du PRST 4

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'orientation des entreprises, notamment les TPE, vers les bons interlocuteurs et dispositifs pour la gestion des situations d'addiction

Action 2.6.4 : Réalisation d'une plaquette d'information et de sensibilisation

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : La plaquette a été réalisée de manière collaborative par l'ANPAA, la Direccte, la Fondation du BTP, l'AIIST, BTP Santé au travail, l'AFT dans le cadre d'un groupe de travail régional piloté par la MILDECA.

REPERER les signaux d'alerte

Il s'agit pour vous d'observer de manière objective des signes susceptibles de mettre en péril la sécurité d'un salarié ou d'un tiers, sans jugement de valeur sur la personne. Les troubles du comportement sont une alerte qui doit inciter l'entourage professionnel à agir. Ces signes peuvent varier selon les personnes et leurs situations.

SIGNES PHYSIQUES INHABITUELS	MODIFICATIONS DU COMPORTEMENT	INCIDENCE SUR LE TRAVAIL
<ul style="list-style-type: none"> Mièvrerie atypique Visage congestionné Dégradation de l'état général Blessures à répétition 	<ul style="list-style-type: none"> Sornolance Démarche hésitante Irritabilité, agressivité Auséité ou paranoïe Changement brutal ou durable d'humeur Propos incohérents 	<ul style="list-style-type: none"> Absentéisme Retards Conflit Isolément Accidents et presque accidents

GERER les situations à risques

L'employeur a la responsabilité de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Il doit prendre les mesures de prévention nécessaires, mais aussi informer et former ses salariés sur les risques professionnels auxquels ils peuvent être exposés.

CAS 1 : salarié en difficulté sans incidence sur la sécurité

Vous avez repéré chez un collaborateur des signaux d'alerte qui semblent sans impact sur son travail, sa sécurité ou celle d'un tiers. Avez le réflexe de la prévention, ouvrez le dialogue !

PRENEZ CONSEIL AUPRÈS DE VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

CAS 2 : salarié avec des troubles du comportement dangereux

Vous avez repéré chez un collaborateur un comportement ou des attitudes inhabituels qui peuvent nuire à sa sécurité ou celle des autres. Réagissez ! Vous devez définir une procédure d'urgence simple, accessible et connue de tous.

PROCEDURE D'URGENCE

- Le salarié doit être retiré de son poste de travail
- Il doit être accompagné dans un lieu protégé et rester sous surveillance
- Contacter le 15. Le médecin régulateur du SAMU
 - réaliser un diagnostic de l'état de santé du salarié par téléphone
 - définir avec vous les modalités de prise en charge du salarié
- Informez systématiquement votre médecin du travail de l'événement et l'interroger sur les suites à donner.

ORIENTER vers des structures d'aide

À la suite du retrait du salarié de son poste de travail, il est nécessaire de le recevoir en entretien dès son retour (le lendemain du retrait ou après son arrêt maladie).

CET ENTRETIEN DONNE LIEU A :

- un descriptif des faits qui ont déclenché la procédure d'urgence
- un rappel du cadre légal et réglementaire (lois, règlement intérieur, notes de service...)
- une orientation vers le service de santé au travail dans le cadre d'une visite occasionnelle à la demande de l'employeur
- une information sur les structures d'aide extérieures à l'entreprise

Travailler avec des partenaires soumis au secret professionnel est le meilleur levier pour aider un collaborateur et prévenir l'aggravation de la situation.

LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

- est l'interlocuteur privilégié des employeurs et des salariés sur la santé et la sécurité au travail
- accompagne l'entreprise en matière de repérage et de gestion des addictions
- apporte l'entreprise sur une situation à risque
- initie et/ou participe aux actions de prévention et sensibilisation collective et accompagne les salariés en difficulté

LES STRUCTURES SPECIALISEES

- sont à votre écoute pour répondre à vos questions par email ou téléphone
- gèrent des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), dont les coordonnées sont disponibles sur : www.drogues-info-service.fr/drogues-info-services
- proposent des actions de prévention collective
- conseillent et accompagnent des salariés en difficulté

PREVENIR les risques de manière durable

Tous acteurs de la prévention !

Un comportement à risques, même individuel, met potentiellement en danger le salarié et les tiers. Tous les salariés doivent donc comprendre les responsabilités de chacun.

QUELQUES ACTIONS A METTRE EN PLACE :

- Identifier les facteurs de risques professionnels susceptibles d'entraîner des conduites addictives (par exemple : conditions de travail, pénalité de l'emploi, horaires décalés, charges de travail...) et les postes de sécurité nécessitant une vigilance particulière en lien avec le médecin du travail.
- Intégrer les problématiques addictives au Document Unique.
- Encadrer les consommations dans le règlement intérieur avec protocoles et conduites à tenir
- Contacter des structures de prévention de proximité
- Communiquer auprès des salariés sur les ressources extérieures à l'entreprise

Elle a été éditée à 5000 exemplaires et réparties entre les différents partenaires afin de prévoir ensuite sa diffusion auprès des PME – TPE. Le travail collaboratif a été riche et intéressant et l'enjeu était vraiment de répondre aux questions premières des chefs d'entreprise.

- Etapes à venir : Cette étape est finie.

Action 2.6.5 : Diffusion de la plaquette auprès des entreprises et TPE

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : La plaquette a été largement diffusée. Il nous reste encore des stocks pour ceux qui souhaiteraient la mettre à disposition dans leur réseau.
- Etapes à venir : Poursuivre la diffusion de la plaquette au gré des demandes, des colloques, des séminaires et à l'accueil de chacune des structures.

Action 2.6.6 : Réalisation d'un annuaire d'acteurs et dispositifs à mobiliser pour la gestion de situation d'addiction en milieu professionnel

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Suite au départ du pilote du groupe de travail, cette action n'a pas progressée.
- Etapes à venir : Action susceptible d'être redéfinie et redémarrée dans le cadre du PRST 4.

Action 2.6.7 : Réalisation d'un outil de sensibilisation, si nécessaire, en fonction de l'existant

- Etat d'avancement, points positifs – difficultés : Suite au départ du pilote du groupe de travail, cette action n'a pas progressée.
- Etapas à venir : Action susceptible d'être redéfinie et redémarrée dans le cadre du PRST 4.

Pilote : Sophie CHERMAT – DIRECCTE Pôle T – sophie.chermat@direccte.gouv.fr - 04.72.65.58.81

Organismes contributeurs : GPRO du CROCT Auvergne Rhône Alpes

Construction d'un nouveau projet sur cette thématique compte tenu des fortes difficultés à constituer un groupe de travail sur la fiche action initiale.

Objectif général : Favoriser un dialogue social de qualité en santé au travail et QVT

Objectif spécifique 1 : Accompagner les nouveaux CSE dans leurs missions en matière de santé et sécurité au travail

Action 3.7.1 : Définition d'éléments repères à destination des CSE et des partenaires sociaux

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

A partir des travaux du groupe de travail sur la culture de prévention, mobiliser le GPRO pour définir les éléments nécessaires à la mise en place de la culture de la prévention dans les entreprises, notamment les TPE/PME. Ce socle commun doit permettre d'identifier des éléments de fond et de méthode.

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Action qui n'a pas encore commencée pour tenir compte de l'avancée des travaux du groupe sur la culture de prévention et du calendrier de travail du GPRO.

Définition du processus de travail avec l'ARACT et le GPRO

➤ Etapas à venir :

Réécriture de la fiche action

Démarrage de l'action au second semestre 2019.

Réunion de travail avec l'ARACT et le GPRO.

Action 3.7.2 : Synthèse et formalisation des fondamentaux de la culture commune de prévention

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Formalisation du socle commun relatif à la mise en œuvre de la culture de prévention dans un document dont la forme est à définir (Charte ?).

➤ Etapas à venir :

Mise en œuvre dans la suite de l'étape précédente (action 3.7.1)

Abandon.

Objectif spécifique 2 : Accompagner la négociation collective d'entreprise en matière de santé et sécurité au travail

Action 3.7.2 : Définition d'éléments repères adaptés à la taille des entreprises

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Compte tenu de la redéfinition de l'action visant à définir et à diffuser un document de type charte plutôt qu'un accord cadre :

- Incitation des organismes de formation des CSE et des CSSCT à prendre en compte les principes définis par le GPRO dans leurs référentiels de formation.
- Diffusion par les organisations syndicales dans le cadre des formations qu'ils organisent pour les représentants du personnel avec la possibilité de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à initiative lancé par la DIRECCTE
- Diffusion par les organisations patronales au sein de leurs adhérents avec la possibilité de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à initiative lancé par la DIRECCTE
- Diffusion au sein des observatoires départementaux de la négociation collective pour favoriser la prise en compte de ces principes dans les accords collectifs

➤ Etapas à venir :

Mise en œuvre à organiser.

3.7.3 Valorisation des bonnes pratiques en matière de négociation collective en santé au travail

➤ Evolution de l'action prévue le cas échéant :

Compte tenu de la redéfinition de l'action visant à définir et à diffuser un document de type charte plutôt qu'un accord cadre :

- Incitation des organismes de formation des CSE et des CSSCT à prendre en compte les principes définis par le GPRO dans leurs référentiels de formation.
- Diffusion par les organisations syndicales dans le cadre des formations qu'ils organisent pour les représentants du personnel avec la possibilité de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à initiative lancé par la DIRECCTE
- Diffusion par les organisations patronales au sein de leurs adhérents avec la possibilité de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à initiative lancé par la DIRECCTE
- Diffusion au sein des observatoires départementaux de la négociation collective pour favoriser la prise en compte de ces principes dans les accords collectifs

➤ Etapas à venir :

Mise en œuvre à organiser.

Pilotes : DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes : Nathalie BLANC - nathalie.blanc@direccte.gouv.fr - 04.72.65.59.55
Christine JAKSE - christine.jakse@direccte.gouv.fr

Organismes contributeurs :

DIRECCTE SESE, DIRECCTE Pôle T, STDV, CARSAT Auvergne, CARSAT RA, ARACT, Université Grenoble, Université Saint Etienne, CFDT, FO, U2P, AST 74, STHV, AIST Prévention active, AST Grand Lyon, ACISMT 15, AIST Prévention active, AGEMETRA

Objectif général : Mettre à disposition des acteurs de la prévention des données émanant de sources variées leur permettant d'établir un diagnostic partagé et ainsi de guider leur action.

Objectif spécifique 1 : Faire un état des lieux le plus exhaustif possible :

- des données détenues par les différents acteurs dont on dispose sur le territoire
- des besoins émanant des acteurs au sein des territoires

dans l'objectif d'établir un diagnostic territorial de santé au travail et de le faire évoluer en fonction des besoins. Lister l'ensemble des organismes susceptibles de fournir des données en matière de santé au travail en précisant la nature et l'origine de ces données

Action 3.8.1.1 : *Repérage des différentes sources de données en santé au travail et des différentes données accessibles et de leur pertinence*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

Un recensement des bases de données existantes et pertinentes a été réalisé sur la base de critères définis dans le groupe de travail.

Concernant les SST, PRESANSE Auvergne Rhône Alpes s'est emparé du sujet des données minimales à saisir sur la base du travail produit dans le groupe de travail dédié. Un groupe de travail s'est constitué au sein de PRESANSE afin d'avancer de manière concrète sur le sujet avec des réunions bimestrielles. Ce groupe précise la liste des données à recueillir (shorts lists) ainsi que les modalités de recueil. Des tests sont en cours pour choisir les réglettes (échelle visuelle) les plus adaptées afin ensuite d'en assurer la production et la diffusion dans les services. Un travail d'harmonisation des shorts lists (groupe restreint au niveau des thesaurus) a été engagé afin de rendre plus cohérentes les données saisies.

➤ Etapas à venir :

Concernant les SST, 3 SST pilotes vont procéder à l'extraction et la mise en commun des données et une 1^{ère} analyse sera faite par l'ORS. Une charte de saisie sera diffusée en janvier 2020 pour illustrer l'intérêt et la faisabilité de la démarche auprès de l'ensemble des SST de la région.

Action 3.8.1.2 : *Construction d'un annuaire des sources de données*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

L'annuaire des bases de données a été construit.

➤ Etapas à venir :

Mise en ligne sur le site de la DIRECCTE de l'annuaire fin d'année 2019. Modalités de diffusion de l'information sur l'existence de cet annuaire à définir en groupe de travail.

Action 3.8.1.3 : *Collecte de données en matière de caractéristiques socio-économiques, d'emploi, de sexe, de sinistralité, de prévention, de veille médicale et sanitaire au service de la prévention*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

La collecte s'effectue sur tous les sujets listés auprès des détenteurs de données (CARSAT, DARES, POLE EMPLOI...) : données socio-économiques, intérim, alternance, sinistralité (AT/MP), DOETH, enquêtes SUMER et EVREST, données POLE EMPLOI sur les inscriptions suite à licenciement pour inaptitude...

➤ Etapas à venir :

Traitement des données

Objectif spécifique 2 : *Etudier la faisabilité de la mise à disposition et de croisements pertinents, si possible en les classant en fonction des zones territoriales, des branches professionnelles, de risques spécifiques, de la population des salariés (sexe, âge, type de contrats)*

➤ Etat d'avancement, points positifs – difficultés :

L'exploitation des données est en cours avec la construction de tableaux permettant de croiser les données disponibles sur chaque sujet. Dans chaque cas, croisement dans la mesure du possible avec les secteurs d'activité, la taille des entreprises, le sexe ou l'âge des salariés.

➤ Etapas à venir :

Validation de l'ensemble des tableaux par le groupe de travail

Objectif spécifique 3 : *Elaborer un diagnostic territorial tant en santé et sécurité au travail qu'en prévention et faire émerger des problématiques saillantes*

Action 3.8.1.6 : *Elaboration d'un atlas des risques professionnels en Auvergne-Rhône-Alpes*

➤ Etapas à venir : Alimenter les tableaux d'indicateurs avec les données – analyse des indicateurs obtenus pour intégration dans le diagnostic – formalisation du diagnostic et publication sur le site internet de la DIRECCTE – travail sur les modalités de communication auprès des utilisateurs

L'hypothèse de la cartographie interactive est à ce jour abandonnée après recherches des solutions existantes et gratuites.

Action 3.8.1.7 : *Détermination de sujets d'étude après consultation des groupes de travail du PRST*

➤ Etapas à venir : A réaliser si les délais le permettent d'ici à la fin du PRST 3

La fiche point d'avancement présentée ci-dessous a été actualisée en 2018. Cette action n'a pas été reconduite pour l'année 2019.

Pilote : ARACT avec appui méthodologique du GIS ATLAST (incluant l'Anact)

Organismes contributeurs : Direccte, Carsat, ARS, MSA, SST, U2P, FO, Agences d'emploi, PRISME

Action qui n'a pas démarrée dans le cadre du PRST3.

Objectif général : Expérimenter une démarche de cartographie collaborative pour un diagnostic partagé de la situation des salariés à contrats courts

Objectif spécifique 1 : Lancer la démarche dans le cadre du GIS ATLAST pour parvenir à un état des lieux des données disponibles relatives à l'état de santé des salariés en contrats courts (CDD, intérimaires, saisonniers, apprentis, etc.) et à la sinistralité les concernant

Action 3.8.2.1 : Tester la démarche de réalisation d'un état des lieux des acteurs détenteurs de données ; Réalisation d'un état des lieux des données disponibles avec essai de cartographie

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapas à venir :

Action 3.8.2.2 : Tirer les enseignements du test : établir un diagnostic territorial spécifique aux salariés à contrats courts en croisant les données disponibles

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapas à venir :

Objectif spécifique 2 : Définir un plan d'action de prévention adapté aux conditions de travail particulières des salariés à contrat court

Action 3.8.2.3 : Définition d'un plan d'actions à destination des salariés à contrats courts : CDD, Intérimaires, Travailleurs saisonniers, Apprentis ...

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapas à venir :

Objectif spécifique 3 : Communiquer sur le retour d'expérience d'utilisation l'ATLAST CARTO

Action 3.8.2.4 : Production d'un document de diffusion des principaux résultats méthodologiques et diagnostiques

- Evolution de l'action prévue le cas échéant :
- Etat d'avancement, points positifs – difficultés :
- Etapes à venir :